



# Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

**19**<sup>e</sup> séance plénière

Jeudi 30 septembre 1999, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Gurirab ..... (Namibie)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## **Allocution de M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République du Mozambique.

*M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Mozambique, M. Joaquim Alberto Chissano. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Chissano** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaiterais, au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Votre élection à cette fonction élevée est un honneur pour l'Afrique et pour la famille des Nations Unies car vous êtes le représentant d'une nation dont le sort a figuré à l'ordre du jour de l'Organisation pendant de nombreuses années. L'indépendance de la Namibie, le dernier bastion du colonialisme sur le continent africain, et son

développement politique, économique et social au cours des dernières années ont ouvert la voie à la consolidation du processus d'intégration politique de l'Afrique australe. Nous vous souhaitons le plus grand succès dans vos nouvelles responsabilités. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale sera bien dirigée au cours des mois à venir. Nous coopérerons avec vous de toutes les façons possibles.

Je rends également un hommage bien mérité à votre prédécesseur, S. E. M. Didier Operti de l'Uruguay, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée au cours de la dernière session.

Je souhaite, par ailleurs, exprimer toute mon estime au Secrétaire général pour son engagement permanent en faveur de la paix et de la sécurité internationales ainsi que pour l'esprit d'initiative dont il a fait preuve face à une série de défis, toujours plus nombreux, qui se sont présentés. Je souhaite l'encourager à poursuivre sur cette voie positive.

Mon gouvernement salue l'adhésion récente à l'Organisation des Nations Unies de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga. Nous sommes convaincus que ces nouveaux Membres contribueront à renforcer le caractère universel de l'Organisation.

Je viens devant l'Assemblée générale avant tout comme le messenger d'un peuple — le peuple mozambicain — qui s'est engagé sur la longue voie de la stabilisa-

tion politique, économique et sociale après des années d'instabilité. Le processus de consolidation de la jeune démocratie multipartite du Mozambique est en progrès. Peu à peu, notre pays retrouve une situation normale, bien que nous soyons conscients des difficultés qui nous attendent.

Nous nous préparons en ce moment pour les deuxièmes élections présidentielles et parlementaires multipartites, qui se dérouleront les 3 et 4 décembre 1999. La tenue régulière d'élections honnêtes constitue un exercice politique que mon gouvernement et moi-même nous sommes engagés à exécuter énergiquement afin d'assurer la pérennité de la paix et de la stabilité au Mozambique.

Au cours des cinq dernières années de démocratie pluraliste, nous avons réalisé des progrès importants dans la consolidation de l'édification de la nation grâce à des efforts collectifs impliquant la participation de toutes les couches de la société. Tirant profit de cette diversité et de cette vitalité, notre parlement a mené des discussions fructueuses qui ont abouti à l'adoption de nouvelles lois contribuant à la revitalisation des institutions politiques, économiques et sociales ainsi qu'à la consolidation de la paix et de la démocratie.

Plus important encore, ce forum a contribué à l'émergence parmi les parlementaires d'une nouvelle vision et d'une nouvelle compréhension des réalités de notre pays, la vision d'une nation unie dans sa quête de paix, de progrès et de prospérité pour tous les Mozambicains, et il a de cette manière consolidé la réconciliation nationale. Cette période a également connu des progrès importants sur le plan économique et social. Nous sommes fiers que ces progrès aient été mis en avant et salués par des observateurs avisés de l'étranger et par de nombreuses organisations et institutions très respectées comme un exemple d'engagement en faveur de l'application des réformes économiques.

L'économie du Mozambique se développe à un rythme très encourageant, ce qui permet d'affecter une part croissante du budget national aux secteurs sociaux. Tout le réseau des écoles et des services de santé qui avait été détruit pendant les années de déstabilisation a été reconstruit et la plupart des routes et des ponts sont en cours de reconstruction.

Mon gouvernement a réussi à créer un environnement plus propice à l'investissement privé en redéfinissant son rôle de facilitateur. Nous avons répertorié et établi plusieurs mécanismes d'encouragement spéciaux dans divers domaines qui présentent des possibilités importantes de développement. Ces mesures d'incitation sont destinées à attirer de

nouveaux investissements dans un certain nombre de secteurs en vue d'établir des zones économiques compétitives sur le plan international, de créer des possibilités d'emploi et de promouvoir une croissance économique soutenue. Elles visent également à favoriser un développement équilibré dans l'ensemble du pays, compte tenu du fait que certaines zones ont été négligées à l'époque coloniale.

L'harmonisation des procédures d'investissement allié à la stabilité politique a contribué à attirer d'importants investissements pour des projets tels que la création du couloir de développement de Maputo. L'idée de ces couloirs de développement est une initiative considérée comme l'un des éléments clefs de la stratégie d'intégration régionale des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). D'autres programmes nationaux et régionaux entrepris en coopération avec d'autres pays de la région jouent un rôle important dans ce processus. Il convient notamment de mentionner des projets d'importance capitale, comme par exemple l'usine de fonderie d'aluminium de Mozal d'un coût de 1,3 milliard de dollars qui devrait être achevée dans un an, et le projet d'usine sidérurgique de Maputo d'un coût de 2 milliards de dollars, qui font tous deux partie du projet de couloir de développement de Maputo. La construction d'une autre usine sidérurgique d'un coût de 600 millions de dollars et d'un nouveau port à Savane est également envisagée dans le cadre du projet de couloir de Beira. D'autres projets d'une grande importance, notamment des projets d'extraction de gaz dans les régions du centre et du sud du Mozambique, des usines de traitement du sucre et des projets touristiques sont également entrepris au Mozambique avec la participation d'autres pays de la Communauté.

Le plan ambitieux de mise en oeuvre de programmes et de projets intégrés dans le bassin du Zambèze, une région vaste et potentiellement riche du Mozambique, inclut la construction d'un important barrage hydroélectrique à M'panda M'kua. La vallée du Zambèze couvre plus de 200 000 kilomètres carrés, ce qui représente près d'un tiers de notre territoire national, et elle recèle une grande variété de ressources d'une importance capitale que nous avons l'intention d'exploiter en vue d'assurer un développement durable pour notre pays et pour l'ensemble des pays de la Communauté. Le barrage de Cabora Bassa fournit déjà de l'électricité au Zimbabwe et à l'Afrique du Sud.

Le Mozambique devrait ainsi être en mesure de tirer parti de sa position géostratégique pour pouvoir apporter une plus grande contribution au développement global de la région de l'Afrique australe qui est l'un des éléments clefs de l'intégration du continent.

Nous sommes convaincus qu'une interaction avec les divers secteurs de la société, y compris le secteur privé, est essentielle pour promouvoir un développement durable grâce à un partenariat judicieux qui permet à chacun de ses protagonistes d'en bénéficier.

Je viens ici, à l'Assemblée, en tant que messager des peuples de l'Afrique australe, une région qui s'efforce de se développer en tant que communauté de nations et de peuples en paix avec eux-mêmes et avec les autres, et qui oeuvre en faveur d'un développement équilibré et intégré. Le mois dernier, le peuple et le Gouvernement du Mozambique ont eu l'honneur d'accueillir le dix-neuvième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de notre Communauté de développement de l'Afrique australe. Le Sommet de Maputo a été organisé sur le thème «La Communauté de développement de l'Afrique australe au millénaire prochain : oeuvrons ensemble pour la paix, le progrès et la prospérité». Ce Sommet a réuni les chefs d'État et de gouvernement et d'autres représentants de haut niveau des 14 pays membres de la Communauté. Les chefs d'État du Nigéria, de l'Ouganda et du Rwanda, le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres dignitaires représentant une variété d'organisations régionales et internationales ont également participé au Sommet en qualité d'invités.

En passant en revue les progrès réalisés au cours de ces 12 derniers mois, le Sommet a noté avec satisfaction que les économies de la Communauté ont continué de croître à un taux moyen de 3 % grâce aux politiques macroéconomiques avisées appliquées par les États membres et grâce à l'harmonisation et à la coordination des activités destinées à promouvoir l'intégration économique. Toutefois, pour éliminer la pauvreté, la région devra atteindre un taux de croissance de 6 % par an. Pour réaliser cet objectif, nous devons mobiliser davantage de ressources régionales et consolider un environnement propice afin d'accroître la part des investissements étrangers directs. Nous nous sommes engagés une fois de plus à veiller à ce que nos pays et nos peuples puissent tirer profit comme il se doit du processus de mondialisation. À cette fin, des efforts continueront d'être déployés pour renforcer les bases de la paix dans toute la région, harmoniser les politiques sectorielles et appliquer des politiques économiques durables.

Lors du Sommet de Maputo, les chefs d'État et de gouvernement ont signé trois documents importants ayant trait à la faune et la flore, la santé et la productivité. Ils ont salué l'entrée en vigueur des protocoles de la SADC conclus dans divers domaines — réseaux hydrographiques

partagés, énergie, transports, communications et météorologie, et lutte contre le trafic illicite de stupéfiants — ainsi que celle de la Charte de l'Organisation du tourisme régional de l'Afrique australe. L'entrée en vigueur du Protocole relatif au commerce prévue au 1er janvier 2000 va créer de nouvelles possibilités et poser de nouveaux défis pour notre région, tout en améliorant le programme lancé il y a quelques années lors de l'entrée en vigueur d'autres protocoles. Ces instruments juridiques représentent assurément des progrès importants sur la voie de l'intégration régionale en vue d'assurer un meilleur avenir.

En Afrique australe, le VIH/sida se répand à un rythme alarmant. Les gouvernements des pays de la Communauté, qui sont conscients des conséquences négatives multiples de cette pandémie, s'emploient à élaborer des stratégies collectives et individuelles pour enrayer sa propagation. À Lusaka, en Zambie, nous nous sommes réunis au niveau régional en vue d'étudier des démarches appropriées pour promouvoir la sensibilisation à l'intérieur de chaque pays et nous avons examiné des mesures qui pourraient aider les gouvernements à mobiliser des ressources financières et humaines pour faire face à cette menace mondiale. Nous n'avons pas le choix : soit nous arrêtons l'avancée du sida, soit nous risquons de mettre en danger la viabilité de nos sociétés car dans notre région, les personnes les plus qualifiées sont celles qui courent le plus de risques.

Il y va de notre avenir. Notre développement économique, social et politique restera une aspiration lointaine et les structures de nos sociétés seront dangereusement sapées à moins que des mesures efficaces et concrètes ne soient prises. Dans ce contexte, mon gouvernement a très récemment adopté une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida.

La résolution relative à la coopération entre la SADC et l'ONU, qu'il est prévu d'adopter cette année, doit refléter les progrès positifs qui ont été réalisés au sein de la SADC et souligner la nécessité d'une plus grande interaction avec l'ONU dans tous les domaines d'intérêt commun. Parallèlement, notre Communauté — qui se fonde sur des principes démocratiques, sur un développement viable et équitable, sur l'amélioration du niveau de vie des citoyens et sur le libre mouvement des facteurs de production, des biens et des services — reste tout aussi attachée au renforcement de ses rapports avec d'autres organisations régionales.

La quête d'une paix durable demeure un objectif constant de la région. C'est pour cela que nous saluons les progrès enregistrés dans le règlement du conflit en République démocratique du Congo. La signature de l'accord par toutes les parties inaugure une nouvelle ère pour la région

et au-delà. Ce qu'il faut maintenant, c'est que la communauté internationale, en particulier l'ONU, assume ses responsabilités en envoyant le plus rapidement possible, au titre du Chapitre VII de la Charte, des forces de maintien de la paix dotées d'un mandat approprié et de ressources suffisantes, pour établir une paix et une stabilité durables en République démocratique du Congo.

Nous espérons que les progrès auxquels je viens de faire référence auront des retombées positives sur le conflit en Angola. Le peuple angolais doit avoir enfin la possibilité de vivre dans la paix et l'harmonie. La communauté internationale est dans l'obligation morale et politique d'aider les Angolais à remédier à la tragédie humaine qui se déroule sur d'immenses parties de leur territoire. D'autre part, la communauté internationale, tout en appuyant le Gouvernement angolais dans la restauration de la paix et de la stabilité dans ce pays, doit exiger de M. Savimbi qu'il abandonne son comportement agressif et irresponsable. Il faut notamment que les sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre l'UNITA soient totalement respectées afin d'empêcher qu'il y ait de nouvelles souffrances dans ce pays de la SADC. Dans ce contexte, nous saluons le travail positif déjà accompli par l'Ambassadeur Robert Fowler, Président du Comité des sanctions du Conseil de sécurité, et nous l'encourageons à poursuivre ses travaux.

Voilà comment nous envisageons l'avenir du Mozambique, au plan strictement national comme dans le cadre plus large de la SADC.

La récurrence des conflits en Afrique a rendu encore plus précaire le sort des enfants, qui en sont les principales victimes. Le récent sommet de l'Organisation de l'unité africaine tenu à Alger a adopté, en réponse aux recommandations de la Conférence africaine sur l'utilisation des enfants comme soldats, tenue à Maputo en avril dernier, une résolution appelant notamment à l'élaboration d'une convention internationale prohibant le recrutement d'enfants de moins de 18 ans dans des conflits armés. Nous demandons instamment à tous les Membres de l'ONU d'adhérer et d'apporter leur appui à cette initiative qui, à notre sens, doit être associée à tous les autres droits de l'enfant.

L'application de cette résolution de l'OUA représenterait à notre avis, avec la notion d'enfance en tant que zone de paix, une contribution précieuse à la protection des enfants. A cet égard, je rends hommage au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et aux organisations non gouvernementales pour leurs efforts

inlassables en vue de défendre et de faire respecter les droits de l'enfant.

En outre, les armes légères et de petit calibre qui abondent, sont, avec des crimes transnationaux comme le blanchiment de l'argent et le trafic de stupéfiants, une cause importante d'instabilité pour de nombreux pays, à commencer par le mien. Nous entreprenons actuellement en Afrique australe une action concertée en vue de relever ces défis et de rétablir la paix et la stabilité.

En mai dernier, Maputo a accueilli la première réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. La réunion de Maputo a eu lieu alors que des milliers de civils innocents sont estropiés dans de nombreuses parties du monde, y compris dans mon propre pays. La réunion de Maputo a adopté une Déclaration nous demandant de renouveler notre engagement vis-à-vis de la lutte contre ces armes insidieuses, pour nous acquitter de nos obligations dans le cadre de la Convention d'Ottawa. Mais, surtout, la réunion de Maputo a été une occasion exceptionnelle pour rappeler à la communauté internationale qu'elle se doit d'atteindre les objectifs fixés par la Convention. En l'espace de quatre ans, nous devons détruire toutes les mines antipersonnel en entrepôt et dans 10 ans, nous devons avoir achevé le processus de déminage des pays touchés.

Comme nous l'avons décidé à Maputo, ces objectifs ne sont pas négociables. Ce qui est négociable c'est la manière d'y parvenir. Nous appelons donc tous les États et toutes les organisations en mesure de le faire à veiller à la réalisation de ces objectifs. Ne pas atteindre ces objectifs reviendrait à saper la crédibilité de la communauté internationale et surtout l'universalisation de la Convention. Nous espérons sincèrement que l'Assemblée générale donnera un élan supplémentaire à la dynamique créée par l'adoption de la Déclaration de Maputo.

Nous sommes inquiets en Afrique australe par les très faibles niveaux d'investissements étrangers directs en Afrique. Nous sommes également profondément préoccupés par les données présentées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui font état d'une réduction drastique de l'aide publique au développement, en particulier pour l'Afrique. Plus inquiétant encore est le fait que l'objectif de 0,7 % n'a jamais été entièrement atteint pour l'aide publique au développement, bien au contraire : l'aide n'a jamais atteint plus du tiers de l'objectif fixé.

L'absence de financement adéquat a contribué aux piètres résultats par rapport aux objectifs fixés lors des Conférences internationales, y compris ceux figurant dans le programme d'action du Caire, dont l'examen et l'évaluation ont eu lieu au cours de la récente vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la population et le développement.

Sans volonté politique, il n'y aura pas de développement durable dans l'économie mondiale, et le risque de la marginalisation plus poussée des pays en développement, avec toutes ses conséquences négatives, demeurera très élevé.

En outre, le problème de l'endettement reste l'un des obstacles majeurs au développement de beaucoup de pays, particulièrement en Afrique. Des efforts doivent être déployés pour assurer que les pays dans le besoin puissent profiter de l'Initiative en faveur des pays lourdement endettés.

Alors que je parle de ce problème, je dois encore remercier la communauté internationale pour l'assistance qu'elle a fournie au Mozambique par le biais de cette Initiative, à partir de juin dernier. Le fait est cependant que le poids de la dette continuer de saper nos efforts pour atteindre le développement durable. Nous pensons qu'il est grand temps que la communauté internationale commence à annuler la dette extérieure des pays qui ont fait des progrès tangibles et durables vers la mise en oeuvre des pénibles programmes d'ajustement structurel et des réformes politiques. Une telle ligne de conduite, sans aucun doute, encouragerait beaucoup plus les autres pays à prendre ces mesures et à réorienter des ressources vers les programmes sociaux, en particulier l'approvisionnement en eau, l'amélioration de l'éducation et la lutte contre la pandémie du sida.

Mon gouvernement se félicite de l'Accord du 5 mai signé par les Gouvernements de l'Indonésie, du Portugal et l'ONU, accord qui a débouché sur l'organisation d'un référendum au Timor oriental. Nous saluons le courage du peuple du Timor oriental pour la manière exemplaire et ordonnée dont il a participé au référendum et pour la façon claire et sans équivoque dont il a décidé de choisir l'indépendance. Nous sommes profondément choqués et gravement préoccupés par les événements tragiques qui ont suivi la proclamation des résultats du référendum. Nous sommes particulièrement affligés par les massacres dont ont été victimes des civils innocents et les destructions de propriétés qui ont eu lieu surtout du fait de l'incapacité de l'Indonésie à

assurer l'ordre et de la communauté internationale à agir de façon décisive.

Le fait que la tragédie du Timor oriental ait eu lieu alors que des situations similaires ont pu être évitées récemment nous porte à penser qu'il existe une passivité et une sélectivité dans la façon de traiter des problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Nous n'en louons pas moins la décision prise par le Conseil de sécurité d'envoyer une mission à Jakarta et à Dili et les mesures conséquentes qu'il a prises avec la coopération du Gouvernement indonésien.

Parallèlement aux efforts déployés pour restaurer la paix et la stabilité, d'autres efforts devront être faits pour fournir rapidement une aide humanitaire aux personnes déplacées ou qui sont devenues des réfugiés, à la suite de la vague de violence sans précédent à laquelle nous avons été témoins dans ce territoire. La tragédie du Timor oriental souligne toute la nécessité de traduire en actes les recommandations contenues dans le «Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, sur la protection des civils touchés par les conflits armés».

Le Mozambique a fourni une modeste contribution à la Mission des Nations Unies au Timor oriental et se tient prêt à participer à l'action future de la communauté internationale.

Au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, je voudrais saisir cette occasion pour présenter nos condoléances à tous ceux qui ont perdu des proches. Nous espérons que leurs souffrances ne seront pas vaines et que l'ONU ainsi que toutes les parties impliquées veilleront à l'application des résultats du référendum.

La crise du Timor oriental nous fait penser aux autres peuples qui s'efforcent de parvenir à l'autodétermination. Nous sommes encouragés par les derniers développements au Moyen-Orient. Ils sont la preuve qu'avec la volonté politique nécessaire, et en prenant en considération les intérêts de toutes les parties en conflit, la paix est possible dans cette région. Notre tâche sera d'aider les Palestiniens et les Israéliens pour leur permettre de tirer profit au maximum de l'élan de paix qui a été créé, à l'issue de la signature du Mémorandum de Sharm el-Sheikh, le 4 septembre 1999, après l'impasse dans la mise en oeuvre du Mémorandum de Wye River du 23 octobre 1998. Le succès dans la mise en oeuvre du dernier Mémorandum dépendra du respect strict du principe de l'échange de territoires contre la paix.

Les incidents survenus récemment le long de la frontière indo-pakistanaise restent une source de préoccupation pour tous les peuples épris de paix. Nous appelons les deux gouvernements à faire preuve de retenue et à s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient compromettre la situation déjà explosive le long de leur frontière commune.

Notre désir le plus ardent c'est que l'intervention de l'ONU au Kosovo puisse apporter la paix durable et la stabilité à ce territoire et à la région. Le Mozambique contribue à cette fin en fournissant un petit contingent d'officiers de police.

Nous espérons également que, maintenant que la justice est saisie de l'affaire Lockerbie, le Conseil de sécurité va honorer ses engagements et procéder à la levée des sanctions contre la Libye. Le règlement de cette affaire de même que la tenue d'un référendum au Sahara occidental auront un impact positif sur le développement de l'Afrique.

Alors que nous sommes au seuil du nouveau siècle, nous sommes confrontés à des défis considérables. Les relever nécessite un engagement plus ferme et une plus large coopération internationale. A ce propos, nous voudrions louer le Secrétaire général pour sa décision d'organiser le Sommet du millénaire en l'an 2000. En vérité, il ne saurait y avoir une meilleure façon d'inaugurer l'ère nouvelle qu'en rassemblant tous les dirigeants du monde pour réfléchir sur les stratégies et l'orientation politique qui régiront notre planète au cours du prochain millénaire. Quels que soient les thèmes que nous choisiront de discuter, ils devraient inclure la promotion d'une culture de la paix entre les nations, les régions et dans le monde entier parce que cela permettra de réaliser tous les autres objectifs, en particulier l'élimination de la pauvreté, la promotion du développement et la protection des droits de l'homme, et de relever les défis lancés par la mondialisation.

Nous espérons donc que les réunions qui vont avoir lieu bientôt donneront le signal à la cristallisation du processus visant à bâtir un monde plus sûr, en élaborant des stratégies positives, à prendre des mesures et à mettre en oeuvre une politique qui guideront l'ONU dans l'avenir. Nous reconnaissons que ces événements qui auront lieu au niveau le plus élevé ne devraient pas s'achever uniquement par l'adoption de déclarations que ni l'ONU ni les gouvernements des États Membres ne pourront pas traduire en actions concrètes.

Nous devons donc prendre des décisions pragmatiques et applicables. C'est ainsi seulement que nous répondrons aux aspirations des pères fondateurs de l'Organisation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Mozambique de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Joaquim Alberto Chissano, Président de la République du Mozambique, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Point 9 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Débat général**

#### **Allocution de M. Bartholomew Ulufa'alu, Premier Ministre des Îles Salomon**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre des Îles Salomon.

*M. Bartholomew Ulufa'alu, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Bartholomew Ulufa'alu, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Ulufa'alu** (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Sous votre direction, je suis sûr que l'Assemblée procédera avec efficacité à l'examen des questions dont elle est saisie.

Mon gouvernement rend hommage au Secrétaire général, au Secrétariat et aux organismes des Nations Unies pour leur dévouement et leur détermination dans l'édification de la paix et de la confiance à travers le monde. Les Îles Salomon saluent également le programme de modernisation et de revitalisation de l'Organisation présenté par le Secrétaire général, qui vise à rendre l'Organisation mieux à même de répondre aux besoins de ses Membres en matière de développement, garantissant ainsi la paix et la sécurité au XXIe siècle. Mon pays sera un partenaire déterminé dans la réalisation de ce but dans le nouveau millénaire.

Le Gouvernement et le peuple salomoniens se félicitent chaleureusement de l'admission des nations soeurs que sont la République de Nauru, la République de Kiribati et le Royaume des Tonga en tant que nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le principe d'universalité consacré dans la Charte des Nations Unies est ainsi prati-

quement devenu réalité. Cette admission prouve également combien l'Organisation est indispensable. Son corpus de droits internationaux est crucial pour la protection et la sécurité de nos petits États insulaires.

Bien que la communauté internationale ait remporté quelques succès importants, la paix et le développement dans de nombreuses régions du monde demeurent précaires. Les 10 dernières années ont vu s'aggraver le problème mondial des drogues illicites et des crimes qui y sont associés, ainsi que le terrorisme, la circulation à grande échelle des armes de petit calibre et leur commerce et la prolifération des armes nucléaires et des armes de destruction massive. La recrudescence des conflits locaux et régionaux dans diverses régions du monde et la menace qu'ils posent à la paix et la sécurité internationales, à la stabilité et au progrès sont tout aussi alarmantes. La pauvreté demeure entre-temps un obstacle majeur au progrès économique de nombreux pays en développement, et tout particulièrement les pays les moins avancés. En outre, les menaces économiques associées à la mondialisation et à la libéralisation du commerce se sont multipliées ces dernières années.

Pour les petits États insulaires en développement comme les Îles Salomon, la sécurité née de l'après-guerre froide englobe désormais les dimensions humaines, écologiques et économiques. L'atout le plus important d'un pays, c'est son peuple. Dans un petit État insulaire en développement comme le mien, l'investissement dans la mise en valeur des ressources humaines est non seulement vital, mais également une condition préalable indispensable à la paix, la stabilité et la prospérité économique du pays.

À cet égard, le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, comme l'ont rappelé de nombreux représentants à la session extraordinaire au début de cette semaine, demeure un plan directeur valable pour le développement durable des petits États insulaires en développement, mon pays y compris. La vulnérabilité écologique et économique des petits États insulaires en développement pose des difficultés majeures aux efforts que nous déployons pour réaliser le développement durable. Les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers sont une question de survie pour les petits États insulaires en développement. Les parties à l'annexe I doivent s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

L'incidence et l'ampleur croissantes des catastrophes naturelles sont particulièrement alarmantes. Par ailleurs, la baisse générale du volume de l'aide publique au développe-

ment, l'érosion des taux préférentiels commerciaux, la chute des cours des produits de base et l'accès limité aux marchés pourraient gravement nuire à nos petites économies fragiles. Pour réussir, il faut donc que la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade bénéficie à l'avenir d'un plus grand soutien de la communauté internationale.

Mon gouvernement reconnaît l'importance de la bonne gouvernance pour promouvoir le développement humain et la croissance économique soutenue. Nous prenons des mesures à cet effet. Mais l'appel lancé en faveur de la bonne gouvernance doit toutefois s'accompagner des ressources nécessaires et d'un climat international et régional favorable.

Je voudrais présenter les vues de mon gouvernement et certaines des mesures qu'il a prises pour faire face à certains des problèmes dont je viens de parler, notamment nos efforts pour créer et renforcer des institutions administratives et financières responsables, ainsi que les politiques et lois appropriées.

Lorsque mon gouvernement est entré en fonctions en septembre 1997, nous étions confrontés à une crise financière importante dans le secteur public. Le système financier national était noyé par la dette publique que le Gouvernement n'était plus en mesure de rembourser. En plus, la crise financière asiatique fin 1997 est venue aggraver la crise économique de notre pays. En fait, le service public n'était plus en mesure de fournir des biens et services de façon efficace. Le secteur privé devenait léthargique. Cette situation exigeait une refonte urgente du secteur public et la création d'un secteur privé dynamique. Il fallait prendre des mesures à court, à moyen et à long terme.

Mon gouvernement a donc réagi par une série de déclarations politiques où il s'engageait en faveur d'un vaste programme de réformes politiques et structurelles. Les objectifs globaux de ce programme de réformes politiques et structurelles sont de promouvoir la stabilité financière et macroéconomique, d'établir un service public plus efficace et plus efficient et de créer un climat pour le secteur privé qui soit propice à la croissance viable et soutenue.

Il est évident que bien que nous ayons la responsabilité principale de la mise en oeuvre de nos initiatives de réforme, nous ne pouvons pas le faire seuls. L'expérience des petites économies qui ont entrepris des réformes similaires montre que de telles réformes peuvent être accélérées grâce à l'accès aux capitaux — souvent sous forme de dons —, à l'assistance technique, aux transferts de technologie, aux marchés garantis pour les produits de base et aux liens avec

les nouveaux marchés. Par conséquent, la volonté politique dont mon gouvernement a fait preuve doit s'accompagner d'un important soutien de la part de la communauté internationale si nous voulons réaliser les aspirations de notre peuple.

Je suis reconnaissant à nos partenaires de développement aux plans bilatéral et multilatéral d'avoir réagi positivement à nos initiatives de réforme. Une aide supplémentaire sera nécessaire pour mettre en oeuvre notre stratégie de développement à moyen terme et notre programme d'investissements dans le secteur public.

La paix et le développement sont interdépendants. À cet égard, la présente insurrection sur l'île de Guadalcanal est un grave revers pour nos efforts de développement. Elle a déjà affecté divers secteurs économiques et causé le déplacement de plus de 30 000 personnes. Bien que cette crise ne soit en rien comparable aux grands conflits touchant les diverses régions du monde, ses conséquences en pertes humaines et en souffrances sont en proportion. Cette crise doit être comprise dans le contexte de notre petite superficie, nos ressources limitées, notre diversité ethnique et culturelle et notre histoire. Les Îles Salomon, avec une population de 400 000 habitants, ont plus de 80 langues différentes. Aussi, si l'insurrection s'aggrave, elle pourrait menacer sérieusement la paix et la sécurité nationales.

Mon gouvernement est donc fermement attaché un règlement rapide du conflit. L'engagement de l'envoyé spécial du Commonwealth constitue une mesure préventive pour permettre la réconciliation entre les parties concernées. Je voudrais prendre acte de l'aide du Secrétariat du Commonwealth à cet égard. Trois accords destinés à régler la crise ont été obtenus. Nous travaillons d'arrache-pied pour assurer leur mise en oeuvre.

Je suis également reconnaissant au Secrétaire général des Nations Unies pour sa réponse rapide à ma requête demandant une mission des Nations Unies pour évaluer les aspects humanitaires de la crise. Mon gouvernement est résolu à travailler étroitement avec les institutions appropriées des Nations Unies pour mettre en oeuvre les recommandations de cette mission. Nous apprécions également l'aide humanitaire de nos partenaires de développement, notamment la Croix-Rouge, aux personnes déplacées. Mon gouvernement est pleinement conscient de la nécessité de poursuivre les programmes et politiques nécessaires de consolidation de l'État par des stratégies de développement à long terme qui encouragent la cohésion sociale et l'unité nationale.

Mon gouvernement attache une grande importance à la coopération, à la sécurité et au développement régionaux. Les organisations politiques, économiques et écologiques de notre région, notamment le Forum du Pacifique Sud, le Programme environnemental du Pacifique Sud, la Communauté du Pacifique, l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud et la Commission des sciences de la terre du Pacifique Sud, fournissent des mécanismes majeurs de consultation quant aux politiques et aux mesures requises pour des questions régionales, notamment celles concernant l'environnement, la population, la gestion des ressources halieutiques et l'index de vulnérabilité. Les Îles Salomon ont bénéficié de leurs contributions et continueront donc d'apporter leur appui et de participer activement à leurs activités. La trentième réunion du Forum du Pacifique Sud, prévue aux Palaos la semaine prochaine, nous offre l'occasion de discuter de la meilleure façon de renforcer la coopération régionale, afin de relever les défis du nouveau millénaire et de consolider ses opportunités.

En outre, mon gouvernement continuera d'appuyer les efforts du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour reconstruire la paix et la confiance à Bougainville. Nous prenons également note des contributions des autres voisins du Pacifique Sud et de l'ONU à ce processus.

Les Îles Salomon se félicitent des progrès réalisés au cours de la dernière décennie dans le processus de décolonisation en Nouvelle-Calédonie. Nous réitérons notre appui aux aspirations des Kanaks de la Nouvelle-Calédonie pour réaliser leur autonomie et leur indépendance politique. Le processus d'autodétermination pour les autres territoires non autonomes restants, y compris Guam et la Polynésie française, doit également être facilité. L'ONU est bien placée pour continuer à faciliter ce processus.

Mon gouvernement est inquiet de voir l'effritement de l'ordre public au Timor oriental suite au référendum sur l'autodétermination. Les parties concernées doivent respecter les résultats du référendum. La violence ne doit pas être utilisée pour nier le choix fait par la majorité écrasante : la possibilité de progresser. Les Îles Salomon apprécient le rôle directeur de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dans la mission internationale de maintien de la paix au Timor oriental.

Dans cette conjoncture, je voudrais réitérer l'appui des Îles Salomon à l'appel des 22 millions de personnes de la République de Chine à Taiwan pour être représentés à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions affiliées. Taiwan est capable et désireux de respecter les obligations figurant dans la Charte des Nations Unies. Ses succès



économiques remarquables lui ont permis de jouer un rôle positif dans la promotion du commerce international et l'élimination de la pauvreté. Il fournit une aide au développement, y compris en assurant une formation technique et un transfert de technologie aux pays en développement, dont le mien. Il a répondu aux appels des Nations Unies pour des secours d'urgence et d'aide au relèvement de pays ayant souffert de catastrophes naturelles et de guerres.

S'agissant des réalisations de la République de Chine à Taiwan, ne sont-elles pas suffisantes pour mériter une reconnaissance diplomatique de la part de la communauté internationale? L'admission de Taiwan au système des Nations Unies contribuerait sensiblement à la sécurité et à la stabilité de la région Asie-Pacifique et du monde en général. Cela constituerait également un fondement réel pour un dialogue pacifique. Le processus de réalisation individuelle, appuyé par les Nations Unies, a permis l'admission de la Corée du Nord et de la Corée du Sud aux Nations Unies. L'ONU devrait examiner de façon similaire la question de Taiwan. L'idéal serait que la qualité de membre de la République de Chine à Taiwan, avec la République populaire de Chine, rende l'ONU plus forte. Les Îles Salomon seraient heureuses de pouvoir contribuer, par le biais du système des Nations Unies, à un règlement pacifique et juste.

Mon gouvernement s'associe à ceux qui sont déjà intervenus pour appuyer l'appel du Secrétaire général visant à accorder une haute priorité à l'action préventive dans l'apparition des conflits locaux, nationaux et régionaux. Les mécanismes actuels dont disposent les Nations Unies permettent-ils de régler effectivement des conflits armés à petite échelle? Les organisations régionales peuvent-elles jouer un rôle et contribuer à cette approche préventive? La réforme du Conseil de sécurité doit inclure l'examen d'une stratégie préventive effective. En outre, une reconfiguration des groupes régionaux aux Nations Unies est nécessaire pour refléter les réalités contemporaines et prendre en compte les intérêts et préoccupations des États Membres.

Le défi le plus important au siècle prochain est peut-être comment répondre aux impératifs de la mondialisation, à savoir optimiser ses aspects positifs et atténuer ses aspects négatifs. En d'autres termes, le défi de la mondialisation n'est pas de mettre fin à l'élargissement de marchés mondiaux, mais de trouver les règles et institutions d'une gouvernance accrue pour préserver les avantages des marchés mondiaux et d'une concurrence, dans le cadre d'une coopération destinée à renforcer le progrès humain.

Seules l'ONU et d'autres institutions internationales ont la capacité et la légitimité pour établir les principes, normes et règles qui sont fondamentaux si nous voulons que la mondialisation bénéficie à tous. Les pays en développement, en particulier les moins développés, ont besoin d'un appui international pour créer les capacités nous permettant de devenir mieux intégrés au sein de l'économie mondiale. L'allègement de la dette, des ressources nouvelles et supplémentaires pour le développement et des opportunités commerciales accrues devraient faciliter ce processus.

L'Assemblée du millénaire, prévue en septembre 2000, offre une occasion unique à tous les États de discuter et d'échanger leurs vues sur la meilleure façon de répondre aux défis qui se posent à nous. Mon gouvernement envisage de participer activement à cet important rassemblement. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives, l'examen de la Quatrième Conférence mondiale de Beijing sur les femmes, et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en l'an 2001 sont tout aussi importants.

Enfin, l'Organisation des Nations Unies a besoin de ressources financières suffisantes pour réaliser ses objectifs. Les problèmes financiers actuels constituent un obstacle pour l'Organisation. Les États Membres doivent honorer leurs obligations au titre de la Charte et payer leurs dus intégralement, à temps et sans condition. En dépit de nos propres contraintes économiques et financières, mon gouvernement a réglé la plupart de ses arriérés dus à l'Organisation, y compris ses contributions au budget ordinaire pour 1999 et aux opérations de maintien de la paix.

Ce siècle a connu des grands progrès en matière de transports et de technologies de communications, d'accroissement du commerce mondial, de richesse et d'améliorations dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Les nouvelles technologies d'information et de communication constituent le moteur de la mondialisation. Il reste que ces progrès, notamment les avantages et opportunités de la mondialisation, ne sont pas équitablement répartis. La gouvernance globale de la mondialisation doit se consacrer à la sécurité humaine, au développement, à l'équité, à l'éthique, à l'intégration et à la viabilité. Unissons-nous dans cet esprit du nouveau millénaire pour l'instauration d'un monde meilleur.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre des Îles Salomon de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Bartholomew Ulufa'alu, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Ibrahim Assane Mayaki, Premier Ministre de la République du Niger**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République du Niger.

*M. Ibrahim Assane Mayaki, Premier Ministre de la République du Niger, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Ibrahim Assane Mayaki, Premier Ministre de la République du Niger, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Mayaki** (Niger) : Je me réjouis de l'opportunité que m'offre cette tribune de la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale pour partager avec l'ensemble de la communauté internationale les préoccupations mais aussi l'espoir qu'inspire à la nation nigérienne la marche des affaires du monde.

Le Niger se félicite de l'admission au sein de la communauté des États Membres des Nations Unies de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga.

Je voudrais également exprimer notre satisfaction et notre fierté de vous voir, Monsieur le Président, élu à l'unanimité à la présidence de cette session. Au nom de la délégation nigérienne, je voudrais vous féliciter sincèrement, sans oublier d'y associer les autres membres du Bureau. Vos compétences professionnelles et vos qualités humaines bien connues autant que l'engagement constant de votre pays, la Namibie, dans la défense des nobles causes de l'humanité constituent des gages sûrs d'un aboutissement heureux des travaux de l'Assemblée.

À votre prédécesseur, S. E. M. Didier Opertti, ma délégation se fait également l'agréable devoir de rendre un hommage mérité pour l'excellent travail accompli durant son mandat.

La présence à vos côtés du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, dont le dévouement et la disponibilité permanente au service de ces mêmes causes sont bien établis, nous renforce dans la conviction que les conclusions de l'Assemblée générale permettront de jeter les fondations

saines de l'avenir d'un monde simplement moins injuste, plus pacifique, plus prospère et, pour tout dire, plus humain.

Le Niger est un pays enclavé et lourdement endetté qui connaît de surcroît une instabilité institutionnelle chronique depuis près d'une décennie. Ces situations portent un grave préjudice aux efforts que son peuple déploie pour l'instauration d'un environnement politique, économique et social viable. Depuis son accession à l'indépendance en août 1960, la République du Niger a connu des soubresauts profonds qui ont affecté sa marche globale vers l'instauration d'une société démocratique, harmonieuse et prospère.

Mais ces soubresauts, loin d'entamer l'idéal démocratique de notre peuple, ont renforcé sa capacité à surmonter les épreuves. C'est forts de cette conviction qu'actuellement, le Conseil de réconciliation nationale et le gouvernement issus des événements qu'a connus mon pays le 9 avril 1999 ont pris l'engagement ferme que le peuple nigérien, réconcilié avec lui-même et doté d'institutions démocratiques stables et pérennes, saura répondre présent au rendez-vous du troisième millénaire.

Dans cette perspective, le peuple nigérien a adopté le 18 juillet dernier par référendum la Constitution de la Ve République, ouvrant ainsi la voie à la mise en place d'institutions démocratiques durables.

Le calendrier arrêté par notre Commission électorale nationale indépendante fixe le premier tour des élections présidentielles au 17 octobre. Le second tour se tiendra en même temps que les élections législatives, le 24 novembre prochain. L'investiture et la prise de fonctions du Président de la République élu interviendront le 31 décembre 1999.

À cet égard, toutes les dispositions ont été prises pour assurer l'organisation de ces scrutins dans la transparence, l'honnêteté et la neutralité les plus parfaites possibles. Parmi celles-ci, je mentionnerai notamment l'interdiction faite aux militaires, même en disponibilité ou après démission, de se porter candidats aux élections présidentielles et législatives. Le Gouvernement, pour sa part, veillera à ce que les différentes élections se tiennent en toute impartialité.

Dans ce même souci, la Commission électorale nationale indépendante a été institutionnalisée, et un Observatoire national de la communication a été mis en place, pour garantir l'équité dans l'accès aux médias publics et veiller à l'exercice d'une presse libre et constructive.

Pour l'essentiel donc, la transition politique est sur la bonne voie et les instruments de cette transition seront actifs

jusqu'à la passation du pouvoir aux autorités dûment et librement élues.

Prenant en compte l'ensemble de ces données, nous souhaitons que nos partenaires extérieurs traditionnels s'engagent à nos côtés pour asseoir une véritable démocratie au Niger. Nous attendons d'eux le soutien nécessaire pour nous accompagner dans le processus de recherche du dialogue entre toutes les parties concernées afin de garantir l'organisation de consultations crédibles et honnêtes.

Mais comme on le sait, la démocratie ne se résume pas à la tenue d'une série d'élections. Un arsenal juridique et un changement de mentalités sont indispensables pour la consolider. C'est pourquoi nous avons engagé des réflexions sur une base organisée et concertée en vue de l'élaboration des textes fondamentaux devant régir la future République.

Des thèmes aussi variés que brûlants, tels que la dépolitisation de l'administration, le Code électoral, la Charte des partis politiques, le statut de l'opposition et le rôle de l'armée dans un contexte démocratique ont été abordés.

Dans cette perspective, je voudrais d'ores et déjà inviter les États qui le souhaitent à prendre part à la tenue en décembre prochain d'un atelier national que nous organisons sur le thème «Armée et démocratie en Afrique : le cas du Niger».

C'est le lieu ici de remercier très sincèrement tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Niger, en particulier les institutions des Nations Unies et notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, pour avoir bien voulu continuer de soutenir les efforts de mon pays, en vue de créer un environnement institutionnel propre à ramener la quiétude sociale, et à permettre aux Nigériennes et Nigériens de relever les défis majeurs qui se posent à eux. Cette assistance tant appréciée continuera en particulier d'être nécessaire dans cette phase décisive du processus démocratique et de réconciliation nationale.

La question récurrente de l'insécurité après les conflits mérite une attention particulière de la part du système des Nations Unies. Le Niger, résolument engagé dans le processus de cantonnement, de désarmement et de réinsertion socioéconomique des éléments de l'ex-rébellion armée, qui a sévi dans le nord et l'extrême-est du pays, il y a de cela quelques années, adhère entièrement au programme de collecte et de destruction des armes légères.

C'est dans cet esprit que mon pays a soumis au Secrétaire général un projet visant à mettre un terme à la circu-

lation illicite des armes légères et de petit calibre. Il souscrit à la décision de l'Organisation de l'unité africaine de juin 1998 et à la déclaration adoptée par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en octobre 1998 en vue de faire face aux effets déstabilisateurs et à la menace pour la paix et la sécurité que représente la circulation illicite des armes légères et de petit calibre pour la région ouest-africaine et pour le continent.

Nous nous réjouissons de la convergence de vues et d'actions qui se dégage déjà sur le caractère prioritaire de cette question entre les organisations africaines, d'une part, et les autres institutions internationales, dont celles du système des Nations Unies, de l'Union européenne et de l'Organisation des États américains, d'autre part. Ce consensus international permettra d'adopter des mesures efficaces dans la perspective de la prochaine conférence internationale sur tous les aspects du commerce illicite des armes, convoquée en l'an 2001.

Le Niger a toujours tenu à apporter sa modeste contribution au règlement des conflits qui menacent la paix et la sécurité en Afrique et dans le reste du monde. En dépit de ses ressources limitées, il a ainsi tenu à envoyer des contingents au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau, et des officiers de police civile en Haïti. À cet égard, mon gouvernement réaffirme sa disponibilité permanente à envoyer des contingents militaires et de police dans toutes les opérations de maintien de la paix nécessaires et entreprises par l'Organisation des Nations Unies.

En Afrique, grâce aux efforts de la communauté internationale, il est permis d'espérer que le processus devant conduire au référendum d'autodétermination du peuple sahraoui aboutira bientôt au règlement définitif de cette question.

La lueur d'espoir que suscite la conclusion de l'Accord de paix en Sierra Leone sous l'égide de la CEDEAO et les Accords de cessez-le-feu en République démocratique du Congo doivent se poursuivre et servir d'exemple aux protagonistes d'autres conflits, comme ceux d'Angola, de Somalie ou de l'opposition armée entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Ces situations de crise et d'insécurité interpellent, il faut le reconnaître, au premier chef, les gouvernements et les leaders d'opinion africains, qui doivent s'investir résolument dans le traitement consensuel des facteurs d'instabilité. À cet égard, le Gouvernement et le peuple nigériens voudraient, par ma voix, saluer les initiatives individuelles et collectives tendant à créer ou à consolider sur le continent

un environnement de paix et de sécurité, condition sine qua non du développement.

De remarquables et salvatrices initiatives sont mises en oeuvre ici et là et méritent d'être saluées, telles les actions initiées par le Président Abdelaziz Bouteflika d'Algérie, qui a eu l'heureuse idée d'organiser le 16 septembre dernier un référendum sur la concorde civile auquel le peuple algérien a adhéré massivement. Le Gouvernement et le peuple nigériens se réjouissent de ce véritable plébiscite et des perspectives qu'il ouvre pour ce pays frère.

Le Niger se félicite et se réjouit également de l'évolution positive de l'affaire de Lockerbie. Il estime que les conditions sont désormais réunies pour la levée totale des sanctions imposées contre la grande Jamahiriya arabe libyenne, populaire et socialiste.

Au Moyen-Orient, l'attention de la communauté internationale reste encore focalisée sur le processus de paix israélo-palestinien, qui, heureusement, semble en voie d'être relancé avec le changement intervenu à la tête du Gouvernement israélien.

En Asie, le conflit du Jammu-et-Cachemire continue d'entretenir une vive tension entre les deux États nucléaires, l'Inde et le Pakistan, et de faire perdurer une menace sérieuse à la paix et à la sécurité dans cette région de l'Asie du Sud-Est.

Aussi, le Niger, membre du groupe de contact mis en place par l'Organisation de la Conférence islamique, réitère l'appel déjà lancé aux deux parties afin qu'elles intensifient leurs négociations en vue de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit à travers la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple cachemirien conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

S'agissant de l'Europe, mon gouvernement se félicite du retour de la paix dans les Balkans. La mise en place d'une administration sous le contrôle de l'ONU constitue un gage certain permettant de sécuriser le retour des populations réfugiées.

Il s'avère plus que jamais indispensable et urgent d'inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement qui, faut-il le rappeler, est à son niveau le plus bas depuis 50 ans. Pour relever ce défi, la communauté internationale doit examiner les possibilités de mobilisation de ressources additionnelles. À ce titre, il est urgent que des progrès soient réalisés dans le cadre des initiatives engagées lors des sommets mondiaux. Dans le même temps, nous

devons conjuguer nos efforts, pour accroître l'efficacité de l'aide par la révision de ses modalités, et par une gestion saine et rigoureuse.

C'est instruit de cette expérience que mon gouvernement a adopté une note de stratégie nationale et un programme de relance économique dans lesquels sont clairement définis les cadres cohérents et adéquats où doivent s'inscrire les actions de nos partenaires au développement. Par ailleurs, le problème crucial de la dette des pays africains, qui annihile tout effort de développement, appelle de la part de la communauté internationale tout entière la mise en oeuvre sans délais, ni conditionnalités autres que celles d'une bonne gestion des affaires publiques, de politiques et mécanismes de règlement satisfaisants.

À ce titre, l'initiative de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international visant les pays pauvres lourdement endettés, ainsi que celle lancée récemment à Cologne par le Sommet du Groupe des Sept, doivent, pour produire les effets escomptés, s'étendre à tous les pays les moins avancés et revêtir la forme d'une annulation pure et simple.

Par ailleurs, en dépit des efforts remarquables fournis par bon nombre de pays africains en matière de réformes économiques, les flux d'investissements privés étrangers sont restés marginaux nonobstant l'environnement incitatif mis en place. Nous formons le vif espoir que l'heureuse initiative prise par le Secrétaire général à Davos permettra une plus grande implication du secteur privé dans la mise en oeuvre des mesures propres à inverser une telle tendance. C'est dans cette perspective que ma délégation lance un appel à l'endroit de tous les partenaires au développement afin qu'ils contribuent au renforcement des capacités institutionnelles de nos États et à la création d'infrastructures adéquates, gages d'un développement équilibré.

Le deuxième dialogue spécial entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, tenu ici même le 29 avril 1999, avait réaffirmé la nécessité de poursuivre la réforme du système financier international en tenant compte des impératifs sociaux et de ceux de la dette extérieure. C'est dire le lien étroit qui existe entre le règlement de la dette, la réduction de la pauvreté et le développement durable.

Le Niger, pays appartenant au groupe des pays les moins avancés, avec une population qui croît à un rythme annuel de 3,4 %, un indice de fécondité de 7,4 enfants, une espérance de vie de 47 ans, est classé parmi les plus pauvres du monde. Malgré toutes ces contraintes, mon pays a

déployé des efforts dans la conception et la mise en oeuvre des initiatives, conformément aux recommandations issues des conférences sur la population.

Ces diverses difficultés ont concouru à l'instabilité politique que j'évoquais tantôt et à maintenir le pays au bas du tableau de l'indice de développement humain. Cet état de pauvreté touche 63 % de nos compatriotes dont plus de 34 % vivent en-dessous du seuil d'extrême pauvreté. Ces populations sont victimes d'une détérioration continue de la santé maternelle et infanto-juvénile; d'une situation sociosanitaire critique caractérisée par des indices de mortalité élevés; d'un fort taux d'analphabétisme — plus de 80 %; d'un niveau d'éducation des plus bas; et d'une couverture largement insuffisante des besoins en eau potable. Elles sont privées du coup du minimum des services sociaux de base.

La crise économique et financière qui frappe mon pays a eu, entre autres, pour conséquence la réduction drastique des investissements publics, en particulier dans les secteurs sociaux, privant ainsi 80 % des Nigériens qui vivent en milieu rural d'un niveau adéquat de bien-être social. Pour faire face à cette situation, nous nous sommes engagés dans un vaste programme de relance économique comprenant notamment un train de réformes économiques et financières et des programmes-cadres destinés à rétablir les équilibres macroéconomiques, à réduire la pauvreté, et à stimuler la croissance, avec le concours précieux des institutions financières internationales.

Je voudrais réitérer du haut de cette tribune notre vive appréciation de l'appui que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), et les autres partenaires au développement apportent de manière constante à la mise en oeuvre de notre programme-cadre national de lutte contre la pauvreté. Ce programme que nous avons élaboré et mis en oeuvre figure d'ailleurs au rang des domaines prioritaires retenus par le premier cadre de concertation de pays adopté par le Conseil d'administration du PNUD en janvier dernier.

C'est le lieu ici de lancer un vibrant appel à l'endroit du système des Nations Unies pour que des ressources supplémentaires suffisantes soient allouées au PNUD, à l'UNICEF et au FNUAP afin de leur permettre de mener à terme les actions de développement dans les pays les moins avancés. Cet appel va aussi en direction de la communauté internationale, pour qu'elle apporte tout le soutien nécessaire à mon pays afin que les défis majeurs auxquels il se trouve confronté puissent être relevés.

À l'aube du XXIe siècle, une attention particulière doit être consacrée à la concrétisation de la vocation à l'universalité de l'Organisation mondiale. La paix, la sécurité et le développement sont des notions trop importantes pour ne relever que de l'unique responsabilité d'un club de puissances militaires ou économiques et financières. L'Afrique, parce qu'elle occupe aujourd'hui une large part des initiatives internationales et qu'elle compte bien en devenir aussi un sujet actif, doit prendre une place significative au sein d'un Conseil de sécurité réformé. Et, au sein de cette Afrique, il y a des pays capables de jouer un rôle déterminant.

Un grand nombre de pays, dont le mien, qui ont avec d'autres États du monde le français en partage, aspirent vivement à pouvoir travailler dans tous les organes et institutions de l'ONU dans leur langue officielle. Ainsi, les États membres de l'Organisation internationale de la francophonie, qui s'affirme de plus en plus comme un acteur essentiel sur l'échiquier international, apporteront davantage leur contribution au rendez-vous du donner et du recevoir du troisième millénaire.

Pour conclure mon propos, je voudrais, Monsieur le Président, exprimer toute la confiance que le Niger et son peuple placent en l'Organisation des Nations Unies, qui lutte très fortement pour être une institution porteuse d'espérances et fondée sur des principes de justice, d'équité, de paix, de liberté et de progrès. Ces valeurs construiront le XXIe siècle que nous attendons si nous avons une Organisation des Nations Unies plus forte et efficace.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République du Niger de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Ibrahim Assane Mayaki, Premier Ministre de la République du Niger, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume du Népal.

*M. Krishna Prasad Bhattarai, Premier Ministre du Royaume du Népal, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Krishna Prasad Bhattarai, Premier Ministre du Royaume du Népal, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Bhattarai** (Népal) (*parle en anglais*) : Je vous transmets, Monsieur le Président, de même qu'au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et à tous les représentants, les salutations et les vœux de S.M. le Roi Birendra ainsi que du Gouvernement et du peuple du Népal. Votre élection atteste que la contribution de votre grand pays à la cause de la liberté des peuples et aux travaux de l'Organisation des Nations Unies est largement reconnue. Veuillez accepter l'expression de nos félicitations et l'assurance de notre soutien. Nous savons également gré à votre prédécesseur, M. Didier Opertti, de la manière avisée avec laquelle il a conduit les travaux de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Les pertes humaines et matérielles considérables et les souffrances indicibles provoquées par les récents tremblements de terre en Turquie, en Grèce et à Taiwan ont profondément touché le peuple népalais, qui est également de tout coeur avec les centaines de milliers de personnes dans le monde entier victimes de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme.

Le Népal accueille chaleureusement Kiribati, Nauru et Tonga parmi les Membres de l'ONU. Leur admission vient enrichir l'Organisation mondiale et la rapprocher de l'universalité.

Après le rétablissement du système politique multipartite au Népal, j'ai eu l'insigne honneur de diriger le pays, au poste de Premier Ministre, à un tournant de l'histoire du Népal, où j'avais la double responsabilité de superviser l'élaboration d'une nouvelle constitution démocratique du Royaume et d'organiser des élections générales libres, pacifiques et équitables au début de la dernière décennie de ce siècle. Avec la confiance et l'aide du peuple, la coopération de tous les partis politiques et l'appui de Sa Majesté le Roi, et surtout par la volonté de Dieu, nous avons pu nous acquitter pleinement de ces responsabilités.

La Constitution du Royaume du Népal non seulement garantit les droits humains fondamentaux de la population mais aussi l'indépendance du pouvoir judiciaire. Elle définit et protège les principes fondamentaux de la démocratie parlementaire au Népal et elle identifie les buts et principes de la Charte de l'ONU comme la pièce maîtresse de la politique étrangère du pays. Je voudrais aujourd'hui, devant cette Assemblée des nations, réaffirmer l'engagement du Népal envers les buts et principes de l'ONU et faire brièvement part de nos espoirs, de nos aspirations et de nos points de vue.

L'an dernier, nous avons célébré le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, monument de l'histoire humaine. Le cinquantième anniversaire, cette année, d'un autre événement historique — les Conventions de Genève de 1949 — donne à la communauté internationale une autre occasion de réitérer son engagement croissant envers la démocratie, les droits de l'homme et l'amélioration des conditions de vie des peuples. Sur le plan national, nous considérons la protection et la défense des droits de l'homme comme une condition *sine qua non* du développement complet de la population. La démocratie et le développement, je crois, sont les deux faces de la même pièce, difficiles à garantir et obtenir, si ce n'est dans un état de paix et de stabilité et dans le cadre d'un système participatif, de bonne gouvernance.

Le Népal est une jeune nation démocratique de plus en plus engagée en faveur des droits de l'homme et du développement complet de son peuple. Mais il est assailli par les énormes et lourds défis auxquels doit notamment faire face un petit pays enclavé et figurant parmi les moins avancés, himalayen de surcroît et donc composé de terres montagneuses, et affecté du plus grand des maux contemporains : la pauvreté. Jamais on n'a vu dans l'histoire la pauvreté grignoter ainsi de façon aussi systématique la richesse spirituelle des peuples de nombreux pays, dont le Népal — terre de Bouddha.

Les efforts de développement du Népal visent l'objectif dominant que constitue l'élimination de la pauvreté grâce à l'emploi et à la production de revenus, à la mobilisation sociale et au renforcement du capital social dans le cadre d'un système démocratique fondé sur les valeurs. Le pays a un potentiel quasi illimité en matière de développement de l'hydroélectricité et du tourisme et nous avons mis en place les conditions législatives nécessaires à la participation des investisseurs étrangers dans ces secteurs ainsi que dans les autres secteurs du commerce et des services du Népal.

Notre engagement en faveur du développement durable s'est traduit par plusieurs mesures visant à protéger l'environnement et l'équilibre écologique, notamment par l'affectation d'une grande partie de notre territoire à l'aménagement de parcs animaliers et de réserves naturelles. Je voudrais à ce stade réitérer notre attachement au développement de Lumbini, lieu de naissance du Bouddha, en tant que monument durable à la paix, lieu saint de pèlerinage et l'un des plus grands patrimoines culturels du monde.

Je suis découragé de voir que malgré plusieurs sommets mondiaux, conférences et engagements pris à l'échelon international, la misère, la faim, la maladie, l'analphabétisme et le désespoir continuent d'être le lot de la plus grande partie de la population mondiale. Un milliard d'adultes, dont la majorité sont des femmes, ne savent ni lire ni écrire. Près d'un milliard de personnes souffrent de la faim et de la malnutrition, et un nombre similaire ne disposent ni d'eau potable, ni d'abris ni de soins de santé. Des millions meurent avant d'avoir atteint l'âge de 40 ans.

Le fossé qui se creuse entre les nantis et les démunis est tout aussi menaçant. Le *Rapport mondial sur le développement humain* de cette année conclut à une incroyable polarisation entre peuples et pays, que le Programme des Nations Unies pour le développement qualifie de phénomène grotesque et dangereux. Le cinquième de la population mondiale vivant dans les pays à revenu élevé contrôle 86 % du produit intérieur brut du monde et 82 % des marchés d'exportation mondiaux alors que le cinquième en fin de liste habitant les pays les plus pauvres ne contrôle que 1 % dans les deux catégories. Pendant combien de temps le monde pourra-t-il continuer à exister de cette façon, avec une petite partie de ses habitants vivant dans la liberté et la prospérité alors que la majorité est prisonnière de conditions de vie misérables, avant qu'une calamité ne nous engloutisse tous?

Il y a quelques années, à la demande des chefs d'État et de gouvernement de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, j'ai assumé les fonctions de Président de la Commission indépendante sud-asiatique pour l'allègement de la pauvreté, dans le cadre des efforts régionaux pour mettre en oeuvre des stratégies régionales et des programmes d'action en vue d'éliminer la pauvreté en Asie du Sud. Ma propre expérience en tant que Président de cette Commission m'amène à l'inévitable conclusion que l'objectif de l'élimination de la pauvreté requiert, entre autres, une volonté politique soutenue et un engagement très ferme, une démarche intégrée et coordonnée et des actions résolues prises sur le plan national, avec la participation de tous, y compris des organisations populaires et de la société civile,

volonté et engagement appuyés par une coopération internationale pour le développement accrue.

Mais la baisse rapide des capitaux de l'aide publique au développement et les contraintes croissantes en ressources que connaissent les organismes de développement de l'ONU, comme le Programme des Nations Unies pour le développement, rendent plus ardue, d'année en année, notre tâche visant à éliminer la pauvreté. Cela est encore plus vrai pour les pays les moins avancés sans littoral comme le Népal. Tout en appréciant énormément l'aide que nous fournissent nos partenaires de développement, nous exhortons les pays développés qui sont indubitablement en mesure de le faire d'accroître généreusement le volume de leur aide publique au développement afin d'atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée. Une redistribution de l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés est un autre sujet qui doit mériter notre attention.

Au sein de la nation démocratique qu'est le Népal, les femmes — qui constituent la moitié de la population de chaque pays — représentent les piliers de la société. Nous ne pouvons guère ignorer la nécessité impérieuse de renforcer leur rôle dans la société et d'améliorer leurs conditions. Nous avons fait voter des lois pour garantir leur participation à la vie politique nationale, en réservant quelque 40 000 sièges dans les organes élus des collectivités locales. À l'issue des trois élections générales qui ont été organisées depuis 1991, le nombre de femmes parlementaires a augmenté régulièrement. Nous voulons faire plus. Le taux d'alphabétisation des femmes augmente aussi. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, auquel le Népal a présenté récemment son rapport national, a reconnu que des progrès ont été faits pour améliorer la condition de la femme dans notre pays et accroître la compréhension des problèmes de la femme et des droits fondamentaux de la femme par la population népalaise. Nous sommes conscients qu'il nous reste beaucoup à faire et je m'engage personnellement au service de cette cause.

Nous sommes également résolu à protéger et à promouvoir les droits de l'enfant et les droits et intérêts des couches les plus vulnérables et les plus déshéritées de notre société. Bref, nous avons devant nous un vaste programme d'édification de notre nation, de consolidation de nos acquis démocratiques et en matière de droits de l'homme et pour le respect de nos engagements internationaux en faveur de la paix, de la coopération et du développement dans le monde. Nous abordons ce programme avec des buts précis et un engagement ferme, en dépit du fait que nous sommes confrontés à des difficultés manifestes, parmi lesquelles les problèmes politiques, économiques, sociaux et écologiques

résultant de la présence de 100 000 réfugiés originaires du Bhoutan. Nous demandons l'appui et la compréhension de la communauté internationale pour que nous puissions instaurer un climat propice au règlement de ce problème, par le biais de négociations bilatérales. Nous lui demandons aussi de nous aider à pourvoir aux besoins de subsistance de ces réfugiés jusqu'à ce qu'ils soient rapatriés.

Je voudrais exprimer publiquement notre appréciation et notre gratitude au Secrétaire général, Kofi Annan, le fonctionnaire international le plus important, pour ses efforts et ses succès dans sa tâche de désamorcer les crises dans le monde entier et pour le règlement de problèmes apparemment inextricables, comme celui de la Libye et celui de l'organisation d'une consultation populaire au Timor oriental. Je suis impressionné par l'appel fervent qu'il a lancé à l'ONU demandant de passer d'une attitude de réaction à une attitude de prévention. Il a attiré notre attention sur les avantages et les risques de la mondialisation et sur les besoins de renforcer la coopération internationale pour faire contrepoids à la vulnérabilité de beaucoup de pays, particulièrement des moins avancés et ceux qui sont enclavés, et à la marginalisation de l'Afrique.

Nous avons noté qu'il a mis l'accent sur le rôle principal du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous le remercions pour son dévouement à la mise en oeuvre d'une réforme complète de l'ONU et pour sa série de propositions de réformes. La réforme est un processus continu. Elle ne saurait être ni significative, ni complète si nous ne parvenons pas à un consensus mondial acceptable par tous sur le fonctionnement du Conseil de sécurité réformé. Les déclarations faites par les ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents où ils estiment que toute tentative de restreindre ou limiter leur droit de veto sera de nature à entraver le processus de réforme souhaité constituent une profonde déception. Le Népal appuie la position commune élaborée au Sommet du mouvement des pays non alignés, tenu à Durban, sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous soutenons également qu'aucune mesure de réforme ne devrait limiter les pouvoirs de l'Assemblée générale, qui joue quasiment le rôle d'un parlement mondial.

L'Organisation des Nations Unies ne peut continuer de fonctionner efficacement sans une véritable et solide base financière. Les contributions fixées pour chaque Membre doivent être payées intégralement et à temps. Le maintien de la paix est l'outil le plus remarquable mis à la disposition de l'ONU pour préserver la paix et la sécurité internationales. Le Népal participe depuis plus de 40 ans aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans

toutes les parties du monde. Quelque 35 000 soldats et 800 policiers népalais ont servi dans plusieurs opérations de maintien de la paix; 39 sont morts en martyrs et d'autres ont été blessés au combat. La politique constante que mène jusqu'ici le Népal, c'est non seulement de continuer à être présent dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU, mais aussi d'y augmenter sa contribution.

Il est décevant qu'en trois ans d'affilée, au sein de la principale instance de l'ONU pour les négociations sur le désarmement, la Conférence du désarmement, on n'ait pas été en mesure de s'accorder sur un ordre du jour. Certaines mesures prises pour le contrôle des armements et le désarmement ont été adoptées sans mentionner la Conférence sur le désarmement. Le Népal, où se trouve le siège du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, réaffirme son engagement indéfectible au désarmement général et complet, y compris au désarmement nucléaire.

Durant les mois d'été de cette année, l'Asie du Sud a été témoin d'une escalade de la tension entre deux de nos proches voisins. Cet événement est inquiétant car il a rompu une paix qui avait duré pratiquement trois décennies et a remis en question le mythe qui prévalait à une époque révolue selon lequel les pays en possession d'armes nucléaires ne se feraient pas la guerre à l'arme conventionnelle. Le risque d'une guerre nucléaire accidentelle qui engloberait d'autres pays était d'autant plus grand que les deux pays en question sont proches l'un de l'autre. Indépendamment des causes de cette flambée, je voudrais rendre hommage aux Premiers Ministres et Gouvernements des deux pays pour la retenue, le bon sens et la sagesse dont ils ont fait preuve en endiguant le conflit et en assumant un haut degré de responsabilité vis-à-vis de leurs peuples, des autres peuples de l'Asie du Sud et des peuples du monde entier. Je voudrais saisir cette occasion pour lancer une fois de plus un appel aux Premiers Ministres de ces deux pays pour qu'ils reprennent le dialogue qu'ils avaient entamé à Lahore en février dernier.

Le Népal se félicite de l'accord de Sharm el-Sheikh conclu entre le Premier Ministre Barak et le Président Arafat, qui constitue un pas en avant irréversible dans le processus de paix au Moyen-Orient. Il ouvre la voie à une paix juste, durable et globale. Nous espérons qu'au nom de la paix, les négociations entre la Syrie, le Liban et Israël reprendront très bientôt, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais terminer en parlant brièvement de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR),



composée des sept pays de la région, qui représentent un cinquième de l'humanité. Nous sommes unis dans un effort commun pour améliorer la qualité de vie de tous nos peuples. Je me réjouis du fait que la prochaine réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région de l'Asie du Sud sera accueillie dans deux mois, à Katmandou. Notre ordre du jour considérable traitera de questions telles que le libre-échange et la rédaction d'une charte sociale de l'ASACR. Nous signerons également une convention régionale sur la lutte contre le crime que constitue la traite des femmes et des enfants. Il s'agira là d'une autre grande réalisation dans les travaux de l'ASACR, association régionale dédiée à la cause de la paix et de la coopération en Asie du Sud.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre du Royaume du Népal de son allocution.

*M. Krishna Prasad Bhattarai, Premier Ministre du Royaume du Népal, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Chef de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne, S. E. M. Abuzed Omar Dorda.

**M. Dorda** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer mon intervention en vous exprimant, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Vous êtes l'un de ceux qui ont combattu pour la liberté de la Namibie soeur et un fidèle fils de l'Afrique. Votre élection unanime à cet important poste et l'accession simultanée de votre pays au Conseil de sécurité témoignent clairement du respect et de l'appréciation dont jouit la Namibie auprès de toute la communauté internationale. Au Conseil de sécurité, les positions remarquables que défend la Namibie sur d'importantes questions internationales prouvent de façon irréfutable que la Namibie continue de lutter pour la liberté, le droit, la souveraineté et la justice — une lutte qu'elle mène désormais par des moyens différents de ceux auxquels elle a eu recours durant sa lutte pour l'indépendance.

Je rends également hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Didier Operti, qui a si bien dirigé les travaux de la session précédente.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga, nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, mérite toute notre appréciation pour les efforts qu'il ne cesse de déployer afin de rendre cette Organisation plus libre et moins soumise à la domination et aux directives des grands, à cette étape historique critique.

Au cours de ces dernières décennies, l'ONU a entrepris des réalisations d'une extrême importance dont la plus saillante est peut-être son rôle dans l'élimination du colonialisme direct et dans l'accession à l'indépendance de nombreux pays qui, aujourd'hui, occupent la place qui leur revient en tant qu'États Membres de cette Organisation.

Le monde a vécu des changements essentiels, qui exigent impérativement une série de changements non moins essentiels à apporter à l'ONU et à ses structures de base, afin que l'Organisation puisse véritablement jouer son rôle de protecteur, de refuge et de référence pour tous. Les soldats colonialistes ont quitté les ports et les aéroports, mais en cette étape consécutive à l'effondrement de l'équilibre international, les colonialistes réapparaissent sous de nouvelles formes, par de nouveaux moyens et des voies d'accès tant anciennes que nouvelles. Le colonialisme refait son apparition sous la forme du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, d'autres institutions financières, de cartels économiques et, le cas échéant, d'alliances militaires. Il revient sous la forme de conventions internationales imposées au nom d'une soi-disant légitimité internationale, qui n'est plus rien d'autre qu'une expression de la politique dictée d'en haut, tantôt pour allécher, tantôt pour intimider. Le colonialisme revient sous la forme de ce qu'on appelle la mondialisation, qui n'est rien d'autre qu'un moyen d'assurer et de consolider la dépendance économique, politique, culturelle et même sur le plan des valeurs sociales.

Le colonialisme revient également, si nécessaire, par l'invasion armée directe, comme nous avons pu le voir récemment. Il revient sous la forme de sanctions bilatérales imposées et sous le couvert de la soi-disant légitimité internationale. Il revient par le désarmement ou le réarmement sélectifs, et sous la forme de l'élimination — et pas simplement de la violation — de la souveraineté des États. L'«intervention humanitaire», slogan mis par eux en vogue, finira par éroder le peu qui reste de cette souveraineté. Ce prétexte a été totalement mis à nu. S'ils comprenaient le véritable sens de l'humanité, ils ne produiraient pas ni ne stockeraient pas toutes sortes d'armes de destruction massive et ne commettraient pas d'actes d'agression contre autrui. Ils n'imposeraient pas — et ils continuent d'ailleurs à le faire — d'embargos contre des États, en vue de les humilier, de les affamer, de tuer leurs peuples, de les

asservir. Nous proclamons notre rejet absolu de toute intervention sous le couvert de quelque slogan que ce soit.

Voici le monde tel qu'il est après l'effondrement de l'équilibre international : les forts et les riches deviennent de plus en plus forts et de plus en plus riches, alors que les faibles et les pauvres deviennent de plus en plus faibles et de plus en plus pauvres, effrités et démunis.

Face à ces changements essentiels, il est devenu nécessaire, voire impératif et urgent, que l'ONU subisse une transformation lui permettant d'assumer ses nouveaux rôles de protecteur, de refuge et de référence pour tous. Ce changement ne s'opérera pas lui-même, ni sous la forme d'une libéralité de la part des forts. Tout ce que peuvent faire les nations plus faibles, c'est de conjuguer leurs efforts, leurs forces et leur potentiel, qui sont illimités, afin de susciter et d'imposer ce changement. Mon pays est convaincu que le changement souhaité doit réaliser ce qui suit.

Premièrement, l'autorité en matière de prise de décisions aux Nations Unies doit appartenir à l'Assemblée générale, où les États Membres jouissent d'une souveraineté égale.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit devenir un instrument exécutif de l'Assemblée générale.

Troisièmement, il faudrait une révision radicale de la composition du Conseil de sécurité, pour faire justice à toutes les régions sous-représentées, notamment l'hémisphère Sud : Afrique, Asie et Amérique du Sud.

Quatrièmement, le Règlement intérieur du Conseil doit être établi par l'Assemblée générale qui représente la communauté internationale. Faute de quoi, ce serait un nonsens de dire que le Conseil travaille au nom de la communauté internationale. Il faut y ajouter que la majorité des membres de la communauté internationale n'ont pas participé à l'élaboration de la Charte qui remonte à plus d'un demi-siècle.

Cinquièmement, tous les privilèges résultant des victoires et défaites de la Seconde Guerre mondiale doivent être éliminés, notamment le privilège du veto et tout autre privilège qui empêche l'organisation internationale la plus importante de devenir réellement démocratique dans tout son travail.

En dépit des crises, conflits et guerres qui ravagent le continent africain, il y a eu, cette année, des solutions à certains d'entre eux, des perspectives pour beaucoup d'au-

tres et des initiatives pour régler les conflits restants. Tout en exprimant notre satisfaction face à cette tendance, nous voulons rappeler à nouveau ce que nous avons toujours dit, à savoir que les guerres et conflits africains ne résultent que de la division de l'Afrique par les puissances coloniales, qui doivent assumer la pleine responsabilité de tous les dommages infligés au continent, y compris par la présentation d'excuses et le paiement d'indemnités adéquates à ces peuples. Les solutions à un certain nombre de conflits africains résultent des efforts de l'Organisation de l'unité africaine, d'organisations sous-régionales, de divers États africains et de certains dirigeants africains soucieux d'assurer la sécurité, la stabilité et le développement de leur continent.

La Libye a participé à ces initiatives et y a apporté son appui; elle continue de le faire en étroite coordination avec l'OUA, tous les autres pays concernés et le Secrétaire général de l'ONU. Contribuant aux efforts pour faire face à la situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, la Libye a réussi à convoquer un certain nombre de réunions de dirigeants des États de la région : il en est résulté la signature de l'Accord de Syrte, complété à Lusaka et visant à mettre fin au conflit dans cette région.

En Somalie, la Libye continue ses efforts, en coordination avec tous les pays concernés et les groupes en conflit, pour une réconciliation nationale dans ce pays oublié. Nous espérons que ces efforts seront couronnés par la réunification et la stabilité de la Somalie. La Libye a également contribué à l'instauration de la paix en Sierra Leone et de la stabilité en Guinée-Bissau, et aux efforts de l'OUA destinés à mettre fin au conflit entre frères dans la corne de l'Afrique entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Un envoyé libyen a été dépêché pour aider à faire cesser la guerre et ramener la paix entre ces deux pays frères.

Les problèmes de l'Afrique ne se limitent pas aux guerres et conflits mais comprennent aussi divers domaines socioéconomiques. En effet, 44 % des Africains vivent dans une pauvreté totale; le sida menace toute la population africaine; le paludisme et d'autres maladies endémiques continuent de menacer la vie de millions de personnes en Afrique. Sur ce dernier point, mon pays demande l'adoption et la mise en oeuvre d'un programme international pour éliminer le plus rapidement possible ces maladies en Afrique avant qu'il ne devienne impossible de les guérir. Mais les efforts des États africains pour régler tous ces problèmes sont entravés par la charge de la dette de ce continent, qui a atteint 350 milliards de dollars, en 1998, équivalant à 300 % de la valeur des exportations et services d'Afrique.

Le moment est venu d'annuler la dette africaine et de traiter avec l'Afrique sur de nouvelles bases équitables.

Face à ces défis et pour permettre à l'Afrique d'entrer unie et forte dans le nouveau siècle, le frère colonel Muammar Kadhafi, chef de la révolution en Libye, a lancé une invitation à ses frères, les dirigeants africains, à un sommet extraordinaire. Leur réponse à cette invitation a été positive d'une manière sans précédent depuis la création de l'OUA puisqu'aucun d'entre eux ne s'est absenté, à l'exception de la Somalie puisqu'il n'y a pas de gouvernement central là-bas. Trente-neuf chefs d'État et quatre premiers ministres y ont pris part. Certains sages africains, anciens chefs d'État, et d'anciens secrétaires généraux de l'OUA étaient également présents. Le Sommet tenu à Syrte les 8 et 9 septembre 1999, considéré comme un événement historique, s'est terminé par l'adoption de la Déclaration de Syrte portant création d'une Union africaine avec ses institutions politiques, économiques et législatives. Cela signifie que l'Afrique est plus que jamais déterminée à surmonter tous les aspects négatifs de sa présente situation pour passer à un avenir plein d'espoirs et d'ambitions en comptant essentiellement sur ses propres ressources et capacités, et sur les efforts de ses enfants.

La question palestinienne n'a pas encore été réglée, tout simplement parce que l'essence du problème est ignorée : c'est que la Palestine est toujours occupée. Son peuple est toujours dispersé comme réfugiés, dans le monde entier, et a été remplacé par des immigrants venus de partout. Si l'on ne met pas fin à cette situation et si le peuple palestinien n'est pas mis à même de retourner dans sa patrie, ni paix ni sécurité ne règneront dans l'Orient arabe. Toute l'occupation du Golan syrien doit également prendre fin ainsi que l'occupation du Sud-Liban, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Nous demandons la levée immédiate des sanctions contre l'Iraq et soulignons l'importance de la sauvegarde de son unité et de son intégrité territoriale, du respect de sa souveraineté, de la non-ingérence dans ses affaires intérieures et de la cessation de l'agression militaire en cours contre ce pays.

Pour que le monde vive en paix et en sécurité, il doit être libéré de l'horreur nucléaire qui menace tous les peuples. L'élimination des arsenaux nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive doit être prioritaire, et tous les efforts de désarmement, au niveau régional et international, doivent viser cet objectif. Si ceux qui possèdent ces armes ne s'en débarrassent pas, il y en aura toujours d'autres qui s'efforceront de les acquérir. Les efforts

de non-prolifération des armes nucléaires seront futiles si les puissances nucléaires ne prennent pas des mesures pratiques démontrant que c'est sérieusement qu'ils ont pris leurs engagements. Ces deux volets doivent aller de pair ou s'arrêter ensemble. Il n'y a pas d'autre choix.

La région arabe est soumise à la menace d'armes nucléaires possédées par Tel-Aviv. Ces armes constituent une menace permanente pour les peuples de la région et les zones voisines, et si ces armes ne sont pas éliminées le plus vite possible, tous les efforts pour empêcher leur prolifération dans la région seront vains.

La Libye est un des pays du sud de la Méditerranée, et y a le littoral le plus long. Nous avons donc un intérêt vital à ce que la Méditerranée soit une mer de paix et de coopération entre tous les peuples riverains. Ce but ne peut se concrétiser que si les bases militaires et flottes étrangères sont retirées de la région parce qu'ils sont une source de danger permanent pour tous les peuples de la Méditerranée.

Plusieurs pays — dont le mien — essaient toujours de surmonter le grave problème des mines terrestres et autres posées par les puissances belligérantes durant les guerres et qui occasionnent des pertes humaines et matérielles continues. De vastes régions de la Libye sont couvertes de millions de mines terrestres posées par les alliés et les puissances de l'Axe durant la Seconde Guerre mondiale. Nous réitérons notre demande aux puissances qui les ont implantées qu'elles appliquent les résolutions de l'Assemblée générale portant l'obligation d'enlever les mines et de verser les indemnités nécessaires pour les dégâts qu'elles ont occasionnés.

La révolution de 1969 a permis à la Libye de réaliser son indépendance véritable et complète. En expulsant les forces et les bases militaires étrangères de son sol, mon pays a acquis la liberté de prendre ses propres attitudes et ses propres décisions. Pour ces raisons, la Libye a été, depuis lors, la cible de campagnes médiatiques hostiles qui se poursuivent sans relâche jusqu'à aujourd'hui visant à déformer nos attitudes et à ternir notre image internationale. L'appui que nous avons apporté aux mouvements de libération et notre solidarité avec eux contre l'occupation étrangère ont été présentés comme un appui au terrorisme. Notre solidarité avec les opprimés et les victimes d'agression et l'assistance que nous leur prêtons pour la libération de leur terre, et de leurs ressources et la défense de leurs intérêts ont été considérées comme une ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays.

Il y a également eu des campagnes menées par des services secrets dans le but de commettre des assassinats politiques, visant notamment, à plusieurs reprises, le leader de la révolution, le colonel Muammar Kadhafi. Il y a eu des campagnes militaires, aériennes et navales, qui ont pris pour cible les eaux territoriales de la Libye et ses principales villes, notamment Tripoli et Benghazi, faisant des dizaines de martyrs et beaucoup plus de blessés, outre les pertes de biens. Le principal objectif de ces raids étaient, encore une fois, d'assassiner le frère Muammar Kadhafi, dont le domicile, le bureau et la tente ont été détruits au cours de ces attaques.

Des pressions économiques exercées sur la Libye ont commencé par des boycotts unilatéraux, suivis d'embargos bilatéraux puis collectifs; est intervenue ensuite l'internationalisation de ces embargos bilatéraux après que le Conseil de sécurité fût devenu docile à leur volonté suite à l'effondrement de l'équilibre international. Cela a notamment été le cas au cours des premières années de l'«ère de la frénésie», comme l'appelle M. Kofi Annan dans son rapport à l'Assemblée générale il y a deux.

Pourquoi et comment ce «boycottage international» — je ne dis pas ici les «sanctions internationales» — a-t-il été imposé? J'appelle cela boycott et non pas sanctions, parce qu'une sanction est une forme de châtiement pour un acte définitivement prouvé, un châtiement décidé par une sentence définitive rendue par un tribunal compétent pour condamner l'auteur de cet acte. Mais le Conseil de sécurité n'a reçu aucune preuve attestant que la Libye, ou même les deux suspects libyens, aient effectivement commis un acte quelconque qui ait conduit à la chute du vol 103 de la Pan Am au-dessus de la ville écossaise de Lockerbie. Néanmoins, les résolutions relatives aux sanctions ont été adoptées au nom de la prétendue légitimité internationale, une légitimité qui est injuste et victime d'injustice tout à la fois. Injuste parce que les résolutions ont été adoptées au nom du Conseil de sécurité; mais le Conseil est victime d'injustice parce qu'il a été forcé d'adopter ces résolutions sous des pressions politiques et économiques et par la menace. Les résolutions imposant l'embargo ont été adoptées sur la base de simples soupçons contre deux ressortissants libyens seulement — alors que les sanctions ont pris pour cible toute la population de la Libye. Cela constitue un châtiement collectif contre tout un peuple sur la base d'un simple soupçon non instruit et non vérifié, et sans que les deux suspects aient été jugés ni condamnés. Quelle est donc cette légalité, plutôt où est la légitimité de cette légalité durant les années de frénésie?

Les conclusions de ce scénario cinématographique fondé sur des soupçons avaient été réfutées à l'époque. Malte a mené une enquête officielle, dont elle a proclamé les résultats, disant qu'aucune valise non accompagnée n'a été embarquée à Malte par le vol à destination de Francfort. Les autorités de Francfort ont enquêté de leur côté sur la question et sont parvenues à la conclusion qu'aucune valise non accompagnée n'était parvenue à leur aéroport en provenance de Malte, ou en était partie pour Londres. Alors, d'où provient l'accusation et sur quoi se fonde-t-elle?

Il est opportun de rappeler très brièvement à l'Assemblée que dès la première diffusion de l'accusation par les médias, et avant même que le Conseil de sécurité ne soit saisi de la question, la Libye a fait ce qui suit : premièrement elle a demandé à l'autre partie de fournir ses enquêtes aux autorités judiciaires de la Libye pour que celles-ci puissent, à la lumière de celles-ci, mener une enquête de leur côté, ou bien l'envoi par cette autre partie d'enquêteurs en Libye pour participer à l'enquête ou bien encore l'envoi, de notre part, de juges libyens pour examiner le dossier de l'affaire. Nous avons également proposé qu'une enquête soit menée par une partie ou des parties neutres, ou bien par l'Organisation des Nations Unies. Toutes ces demandes ont été rejetées.

Deuxièmement, nous avons demandé l'application de l'article 14 de la Convention de Montréal de 1971 pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile ou que la Cour internationale de Justice soit saisie de l'affaire. Toutes ces demandes et propositions ont aussi été rejetées.

Ensuite, la Cour internationale de Justice a rendu deux arrêts en faveur de la Libye, le 27 février 1998, confirmant sa compétence en cette affaire au titre de la Convention de Montréal. Le Mouvement des pays non alignés, à la réunion des Ministres des affaires étrangères à Cartagena, en Colombie, du 18 au 20 mai 1998, a recommandé au Sommet du Mouvement des pays non alignés à Durban, en Afrique du Sud, de lever les sanctions imposées contre la Libye si l'autre partie au différend ne convenait pas de la suspension des sanctions lors du prochain examen de la question par le Conseil de sécurité, qui était prévu pour le mois de juillet 1998. Au sommet de l'Organisation de l'unité africaine tenu du 8 au 10 juin 1998 à Ouagadougou au Burkina Faso, cette organisation a décidé que ses membres ne se conformeraient plus aux résolutions du Conseil de sécurité si l'autre partie continuait de rejeter toutes les options proposées par les

organisations internationales pour régler le conflit. Face à tous ces faits, il ne restait à l'autre partie qu'une alternative : accepter un procès dans un pays tiers, ou alors la communauté internationale lèverait immédiatement les sanctions hors du cadre du Conseil de sécurité. Cela menaçait sérieusement de saper l'autorité du Conseil de sécurité — ou, plus précisément, elle aurait menacé l'autorité de ladite partie sur le Conseil de sécurité — ce qui eût été, pour le Conseil, une question encore plus grave.

Il y avait possiblement une démarche légitime, consistant à saisir l'Assemblée générale d'une exception constitutionnelle, surtout après la reddition des deux jugements de la Cour internationale de Justice — la plus haute instance judiciaire — c'est qu'il existait un conflit de juridiction entre deux organes principaux des Nations Unies : le Conseil de sécurité et la Cour internationale de Justice. Nous pouvons d'ailleurs saisir l'Assemblée générale de cette affaire à tout moment. L'autre partie a ensuite accepté, à contrecœur, dans le but de gagner du temps. Mais ensuite elle est revenue à son principal objectif contre la Libye. Elle a dit qu'elle acceptait un procès dans un pays tiers et, comme d'habitude, elle a présenté un très mauvais projet de résolution au Conseil de sécurité, ainsi que d'autres projets de résolution imposés au Conseil par des voies qui sont bien connues de tous, notamment des membres du Conseil.

Encore une fois, la plupart des membres du Conseil de sécurité ont appuyé la Libye, et encore une fois la communauté internationale a réaffirmé son très ferme appui à l'égard de la Libye dans des lettres reflétant la volonté de la majorité écrasante de la communauté internationale. Ces lettres sont toutes devenues des documents officiels du Conseil de sécurité.

Mais en toute franchise, et pour dire la vérité, dont nous ne nous sommes jamais écartés, je dois dire que le Gouvernement britannique a traité sérieusement la proposition libyenne, et s'est déclaré disposé à renvoyer toute la question à un tribunal écossais siégeant aux Pays-Bas, à l'exclusion de tout organe politique. Nous disons la vérité qu'elle soit avec nous ou contre nous.

Le reste de l'affaire est bien connu de toutes les délégations. Le 5 avril 1999, les deux suspects sont arrivés de leur plein gré aux Pays-Bas, accompagnés par M. Hans Corell, le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques.

L'autre partie s'est-elle acquittée de ses obligations? A-t-elle permis au Conseil de Sécurité de respecter les résolutions prises en son nom? Jamais. En fait, l'autre partie a empêché l'adoption d'une résolution par le Conseil de

sécurité visant à suspendre les sanctions, et n'a accepté qu'un simple communiqué de presse. Encore une fois, sous la pression des membres du Mouvement des pays non alignés qui siègent au Conseil de sécurité et des autres membres du Conseil, et après l'arrivée de plusieurs lettres au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de l'ONU en provenance des États membres du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue arabe, l'autre partie a accepté, à contrecœur, le texte d'une déclaration présidentielle suspendant l'embargo.

Trois mois après la suspension des sanctions, le 30 juin 1999, le Secrétaire général a présenté un rapport au Conseil de sécurité (S/1999/726), en application du paragraphe 16 de la résolution 883 (1993) et du paragraphe 8 de la résolution 1192 (1998), qui lui demandent de faire rapport au Conseil dans les 90 jours sur le respect par la Libye des autres dispositions des résolutions 731 (1992) et 748 (1992). Le 9 juillet 1999, le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général mais n'a pas pu adopter la résolution qui s'imposait à lui de lever les sanctions à cause de l'intransigeance d'un seul État, les États-Unis d'Amérique, qui est allé jusqu'à menacer d'avoir recours au droit de veto. Cette attitude ne peut être considérée que comme un revirement par rapport aux engagements pris précédemment par le Conseil de sécurité, au paragraphe 16 de sa résolution 883 (1993) et au paragraphe 8 de sa résolution 1192 (1998). En outre, cette attitude fait fi du rapport du Secrétaire général, dont le contenu ne permet de tirer qu'une seule conclusion : la Libye a honoré toutes ses obligations en vertu des résolutions du Conseil de sécurité.

Quelle justification, les États-Unis invoquent-ils pour menacer d'avoir recours au droit de veto en vue d'empêcher le Conseil de sécurité d'adopter une résolution levant les sanctions injustes imposées à la Libye? Premièrement, les États-Unis ont réitéré l'accusation qu'ils ont portée depuis leur fabrication de l'affaire Lockerbie, et dès avant cette fabrication depuis que nous les avons expulsés de leurs bases militaires de Libye, mis fin à leur monopole pétrolier sur notre pays, et affranchi notre pays de leur colonialisme, à savoir que la Libye appuie le terrorisme. C'est la raison, ou l'une des raisons pour lesquelles les États-Unis nous accusent encore de terrorisme. Le rapport du Secrétaire général réfute catégoriquement cette affirmation. Les Membres peuvent se reporter aux paragraphes 29 à 34 du rapport ainsi qu'à d'autres pages entières qui affirment la fausseté de ces allégations pour constater l'absence de fondement de l'accusation américaine. De plus, des rapports du Département d'État américain et des déclarations faites par des responsables en poste ou d'anciens responsables de l'Admi-

nistration américaine ont fait machine arrière quant à ces allégations contre la Libye.

C'est la Libye qui est victime du terrorisme américain et non l'inverse. Ce sont les États-Unis d'Amérique qui ont commis à notre encontre tous les actes d'agression que nous avons précédemment évoqués. Ce sont eux également qui ont accueilli, et hébergent encore, financé, formé et armé des terroristes et les ont envoyés en Libye pour commettre des actes de terrorisme à partir de 1984. Celui qui continue d'abriter des terroristes recherchés par plusieurs États ne peut se permettre de donner aux autres des qualificatifs qui s'appliquent plutôt à lui-même. La Libye a soutenu des mouvements de libération, en particulier en Afrique : il s'agit là d'une lutte légitime et non d'un soutien au terrorisme.

La seconde justification repose sur le fait que la Libye doit coopérer avec le tribunal écossais aux Pays-Bas. Cette justification tombe d'elle-même dans la mesure où la Libye, comme l'a montré le rapport du Secrétaire général, s'est déjà engagée à coopérer avec le tribunal et où cette question a été tranchée par les autorités judiciaires des trois pays intéressés usant de la médiation de M. Corell. Le Conseil de sécurité, conformément au paragraphe 4 de sa résolution 1192 (1998), a décidé que tous les États, et pas seulement la Libye, devaient coopérer avec le tribunal. Ce document est disponible; il est officiel et rendu public, et il faut s'y référer en cas de litige. Puisqu'on demande à tous les États de coopérer, comment peut-on utiliser ce prétexte pour empêcher le Conseil de sécurité d'agir conformément à ses obligations en levant l'embargo imposé à la Libye? Cette question entrave en outre le cours du travail du tribunal. En effet le tribunal demande la coopération, et nous coopérons avec lui dans le cadre de nos lois en vigueur. Il s'agit d'une ingérence dans les affaires du tribunal. Qu'un État membre du Conseil de sécurité nous demande à nous de coopérer avec le tribunal, est une ingérence, et flagrante, dans les affaires du tribunal. Le tribunal doit être indépendant et respecté non seulement par la Libye mais par tous les États.

La troisième justification est encore plus inouïe : on exige de la Libye qu'elle verse des indemnités aux familles des victimes. Comment cela pourrait-il se faire alors que le tribunal n'a pas encore siégé? Sa première audience aura lieu le 4 février 2000 et la règle de droit veut que l'accusé soit présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit reconnu coupable. Comme l'accusé est encore innocent, comment peut-il être astreint à payer? On nous a proposé de régler cette affaire en dehors du tribunal. Pourquoi alors a-t-on créé le tribunal aux Pays-Bas? On nous a dit que cela était conforme à la législation américaine. La législation américaine

s'applique aux citoyens américains, pas aux citoyens libyens. L'Assemblée générale et la communauté internationale ont réitéré l'année dernière et l'année précédente que les lois nationales ne pouvaient s'appliquer en dehors des frontières nationales. La loi du plus fort doit être tenue en échec, et la seule force doit-être celle de la loi. Lors de la réunion commune, le Secrétaire général était lui-même surpris d'apprendre que cette proposition avait été faite : il leur dit : «Maintenant, avant le tribunal?» Ils répondirent : «Oui, avant le tribunal»; il répartit : «Comment donc?». Ils répondirent que le tribunal prononcerait une sentence contre les deux prévenus, et que la Libye devait alors s'engager, au cas où ils seraient reconnus coupables, de payer des indemnités. Comment devrait-elle payer alors que les suspects n'ont pas encore été déclarés coupables? Nous prétendons que nos concitoyens sont innocents. Comment peut-on nous demander de verser des indemnités alors que nous sommes encore innocents? Il s'agit là d'une autre ingérence dans les affaires intérieures du tribunal écossais qui siège aux Pays-Bas.

Et qui versera des indemnités à la Libye pour la dédommager des pertes qu'elle a subies qui dépassent les 70 milliards de dollars, causées par sept années d'embargo imposées sans preuve? Qui nous versera des indemnités? L'ONU? Les États Membres vont-ils indemniser la Libye pour quelque chose qu'ils n'ont pas fait, pour laquelle ils n'ont pas pris de résolution? Soyons logique; travaillons dans le respect du droit, sur la base des principes de la justice. Puisque nous nous sommes entendus sur la création d'un tribunal, qu'on le laisse mener à bien sa mission. Quelle aberration?

Le respect par la Libye de ses obligations a été souligné non seulement dans le rapport du Secrétaire général mais également dans les résolutions du trente-cinquième Sommet africain, en Algérie en juillet dernier; dans la résolution du Conseil de la Ligue arabe, au début de septembre 1999; et dans la déclaration de la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés, il y a une semaine. Toutes ces résolutions demandent la levée immédiate de toutes les sanctions. Or ces instances représentent la majorité écrasante de la communauté internationale.

Empêcher le Conseil de sécurité d'adopter une résolution, de lever les sanctions, résolution qui aurait dû être prise il y a longtemps, et qui porte sur des sanctions qui n'auraient jamais dû être imposées, compromet la crédibilité du Conseil et de la confiance qu'on a que le Conseil s'acquiesce de ses obligations et engagements. Cela renforcerait également le fait que le Conseil de sécurité n'agit pas conformément à la volonté de la communauté internationale

ni aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, énoncés à l'Article 24 de la Charte. La volonté d'un seul État ne peut représenter la volonté de l'ensemble de la communauté internationale.

Après tout ce qui précède, mon pays demande ce qui suit : premièrement, que le Conseil de sécurité s'empresse d'adopter une résolution levant immédiatement toutes les sanctions en suspens imposées à la Libye. Deuxièmement, nous demandons de ne point retourner à la politisation de cette affaire dès lors qu'elle a pris désormais un cours juridique, et de la laisser entièrement au tribunal écossais aux Pays-Bas pour qu'il en connaisse sans aucune ingérence de la part d'une entité politique quelle qu'elle soit, y compris du Conseil de sécurité. Si le Conseil continue d'être empêché de prendre une telle décision, mon pays prendra toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour obtenir justice, y compris en portant devant vous, membres de l'Assemblée générale, une exception constitutionnelle basée sur l'existence d'un conflit de juridiction entre la Cour internationale de Justice et le Conseil de sécurité. Cette exception serait ainsi soulevée à l'Assemblée générale pour qu'elle se prononce à cet égard.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier-Ministre et Ministre des affaires étrangères du Yémen, S. E. M. Abdul-Khader Ba-Jammal.

**M. Ba-Jammal** (Yémen) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir d'adresser au Président l'expression de ma profonde estime à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. Au nom du Gouvernement de la République du Yémen, je le félicite de son accession à cette fonction élevée. Nous sommes certains que sous sa direction compétente, les travaux de l'Assemblée générale seront couronnés de succès.

Le processus démocratique dans le monde actuel est en réelle expansion et toutes les nations, quelles que soient leurs croyances, leurs races ou leurs régimes, accordent une grande attention à ce phénomène. Le processus démocratique se renforce encore davantage par le fait qu'il est de plus en plus lié aux droits de l'homme, et en particulier au droit à un développement durable, à l'acquisition de connaissances universelles, et à l'égalité, la justice, la paix et la stabilité.

La République du Yémen a fondé son unité d'une manière absolue sur le processus démocratique et a adopté la formule démocratique comme voie vers un développement global. L'État et la société luttent sans relâche pour faire de la démocratie dans notre pays un système ferme et bien

ancré qui évolue au quotidien pour devenir un système d'ensemble embrassant toutes les activités de la vie politique, sociale et économique.

Le 23 septembre 1999, la République du Yémen a, pour la première fois dans son histoire, organisé des élections libres et directes afin de décider du choix du président de la République, renforçant ainsi la crédibilité de son régime politique tout en honorant ses engagements constitutionnels qui exigent la tenue d'élections directes à la présidence pour deux mandats de cinq ans chacun. Cela témoigne du fait que la démocratie au Yémen est devenue un mode de vie établi solidement et qu'elle constitue une option unique et absolue pour procéder de manière pacifique à un changement de gouvernement, pour protéger les droits de l'homme et pour renforcer le rôle des citoyens et leur participation au développement durable et au progrès du peuple dans la voie de la civilisation.

La démocratie au Yémen est apparue sous son meilleur jour lors des élections présidentielles au suffrage direct qui ont reflété le libre arbitre du peuple et ont traduit son besoin de développement et de stabilité. Les résultats de ce scrutin secret direct ont révélé une forte participation, avec un taux de 66 % de l'ensemble des inscrits sur les listes électorales dans toutes les régions du pays. Le Président élu de la République du Yémen pour le mandat à venir, M. Ali Abdullah Saleh, a obtenu 96 % des voix. Un premier mandat et une nouvelle ère commenceront le 2 octobre prochain lorsque le Président élu au suffrage direct prononcera le serment de fidélité à la Constitution devant la Chambre des députés yéménite.

*M. Ingólfsson (Islande), Vice-Président, assume la présidence.*

L'aspiration des peuples à réaliser des progrès démocratiques reflète leur besoin de jouir de la stabilité et de mettre fin aux situations d'urgence dans leurs vies. Cela va de pair avec leur désir d'un avenir se caractérisant par un changement radical dans les domaines économique, social et culturel. Cela exige l'adoption de mesures pratiques sérieuses par les gouvernements et les organisations régionales et internationales pour appuyer le développement dans les jeunes démocraties nouvelles, leur offrir des possibilités de croissance, et leur transférer les connaissances. Le développement durable devrait ainsi accompagner la démocratie. Ce couplage du développement et de la démocratie est une condition du progrès et une force agissante en faveur de la coopération et de l'intégration humaine entre toutes les nations du monde.

Seize États ont organisé le Forum sur les démocraties nouvelles à Sana'a, capitale du Yémen, et publié un instrument important, la Déclaration de Sana'a, en vue de renforcer les concepts, le cadre et les applications du processus démocratique dans le contexte de la vie réelle, de promouvoir une large participation populaire et d'affirmer les droits de l'homme dans ces pays.

Je voudrais réitérer ici l'annonce faite par le Président Ali Abdullah Saleh selon laquelle la République du Yémen souhaite accueillir la conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies qui devrait avoir lieu en l'an 2003 en Asie.

Notre monde est aujourd'hui le théâtre de changements profonds qui proviennent essentiellement des vestiges de la guerre froide mais qui sont dans le même temps porteurs de nouveaux espoirs que les changements à venir répondront aux intérêts de la paix, du progrès économique et du développement, et que les peuples, les dirigeants politiques et les intellectuels ont tiré les leçons des conflits idéologiques ou raciaux, des politiques de force et des affrontements tragiques. Le seul moyen de préparer la voie à la paix et à la stabilité est le dialogue, la primauté du droit, la stabilité des relations et l'absence de peur, de doute et d'incertitude. Le dialogue demeurera à jamais le seul moyen d'éteindre les incendies, de répandre l'esprit de tolérance et de coexistence et de promouvoir les valeurs de la coopération, de la solidarité et de l'intégration de toutes les forces actives et de tous les acteurs au service de la paix.

La position adoptée par la République du Yémen face aux événements mondiaux d'aujourd'hui est incarnée par notre engagement en faveur des principes de coexistence pacifique, de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, de non-recours (ou menace de recours) à la force dans le règlement des différends, et en faveur de la négociation et du dialogue pacifiques dans le règlement de tous les problèmes, dont les questions frontalières inter-États, sur la base du principe (de droit musulman) proscrivant aux parties en cause de causer du tort à autrui.

En tant que membre de la communauté internationale et participant actif aux organisations internationales, le Yémen affirme sans détour son sincère désir de contribuer au maintien de la sécurité et de la stabilité dans la Péninsule arabique, le Golfe, en mer Rouge, dans la corne de l'Afrique et l'océan Indien. La République du Yémen demande à tous les États et à tous les peuples de poursuivre avec sincérité et diligence les efforts qu'ils déploient pour réaliser

des progrès tangibles dans le dialogue en cours entre toutes les parties concernées de ces régions, et ce, en vue d'établir une compréhension mutuelle, des relations équilibrées et une assise solide qui permettent la coexistence et l'harmonie, la consolidation de la paix et la création des conditions nécessaires au développement et à la coopération.

La République du Yémen a démontré concrètement la crédibilité de ses positions de principe, son respect de la légalité internationale, son sincère désir de stabilité et de paix dans la région et la conscience qu'elle a de l'importance de cette paix pour les relations économiques, commerciales et maritimes internationales, en acceptant sans conditions la décision du tribunal d'arbitrage sur le différend de souveraineté portant sur l'île yéménite de Hanish al-Kubra, située en mer Rouge, entre le Yémen et son voisin l'État d'Érythrée. Le Yémen a ainsi donné un exemple probant de la manière dont on peut parvenir à des solutions pacifiques des différends et des conflits entre États par l'arbitrage international.

Nous espérons que le différend sur les îles qui oppose les Emirats arabes unis et la République islamique d'Iran sera réglé pacifiquement conformément aux principes et aux règles internationalement reconnus en matière de règlement de ce genre de différends afin de réaliser la paix, la stabilité, le développement et la coopération dans notre région.

Conformément à ces principes et à ces orientations constantes du Yémen, la République yéménite restera fidèle au principe de la non-violence et la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, quels qu'en soient les motifs et les auteurs, que ceux-ci soient des individus, des groupements ou des États. Notre pays combat ce phénomène avec tous les moyens dont il dispose. Il estime que le terrorisme est devenu un phénomène planétaire, qui mérite de faire l'objet d'études au niveau international et exige la création de mécanismes et de réglementations intégrés visant à endiguer le phénomène, à l'enrayer totalement et à en surmonter les conséquences.

L'Assemblée conviendra peut-être avec moi de l'urgence qu'il y a à revoir la politique d'imposition d'embargos et de sanctions au niveau international. L'expérience a en effet prouvé leur inefficacité en ce qui concerne la réalisation des buts et des objectifs pour lesquels ils étaient conçus, alors que les dommages considérables qu'ils ont infligés retombent non sur les régimes politiques mais sur les populations, et en particulier sur la classe moyenne et la basse classe, et sur les catégories les plus vulnérables comme les enfants, les femmes et les personnes âgées.



La situation en Iraq en témoigne. Par ailleurs la levée totale et définitive des sanctions imposées à la Jamahiriya arabe libyenne va de soi après les récentes évolutions et la mise en application par les dirigeants libyens des résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'affaire de Lockerbie. Nous demandons également la levée des sanctions imposées au Soudan, qui tient actuellement un dialogue démocratique interne en vue de consolider son unité et de réaliser la concorde nationale.

Guerres et affrontements ne peuvent que mener à des tragédies humanitaires telles que déplacements de populations, captivité, pertes de toute sorte, détentions forcées et exodes de populations fuyant la fournaise de la guerre en quête d'un refuge. Dans ce contexte, mon pays souligne la nécessité d'aborder de manière humaine et civilisée la question des prisonniers, des personnes portées disparues ou contraintes de se terrer suite aux guerres, conflits et affrontements.

À cet égard, nous espérons vivement que la question des prisonniers koweïtiens et autres trouvera une solution humaine et objective qui puisse assainir l'atmosphère pour une réconciliation et pour le règne de la paix et de la stabilité dans la région.

On sait que les sociétés qui accueillent des réfugiés fuyant les zones de guerre et d'oppression assument une très lourde charge et supportent des conséquences tragiques, tandis que leurs populations courent de graves risques d'environnement et de santé. Ces sociétés sont également confrontées à des difficultés économiques et financières considérables découlant de leur hébergement de ces réfugiés. Il est vraiment regrettable que l'oeuvre humanitaire accomplie par certains pays en faveur des réfugiés tourne ainsi au désastre pour eux. C'est pourtant ce qui arrive aujourd'hui en République du Yémen à la suite de l'afflux quotidien et constamment croissant de réfugiés en provenance de la corne de l'Afrique, actuellement en proie aux guerres civiles et régionales et aux dissensions locales.

La République du Yémen demande à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités face à cette question humanitaire, qui pèse lourdement sur les épaules de l'État et de la société yéménites, par un accroissement des efforts Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et par une meilleure conjugaison des efforts de tous les pays donateurs capables de fournir une aide provisoire ou permanente. Le fait que de telles conditions inhumaines continuent de prévaloir reflète une tragique détérioration de la situation en matière de droits de l'homme et une alarmante dégradation des valeurs des nations civilisées. Nous

avons indubitablement besoin de mettre au point des mécanismes et de trouver les moyens voulus pour faire face à de telles situations. C'est l'essence même du travail de l'ONU.

D'autre part, nous voudrions souligner qu'il est temps de renforcer la solidarité et les efforts de l'ONU, de la communauté internationale et de toutes les parties concernées en vue de trouver des solutions concrètes à la situation en Somalie, de façon à rétablir l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays et ramener la sécurité et la stabilité dans la région.

La paix que les peuples du monde veulent, c'est une paix fondée sur la justice, l'égalité, le respect des droits de l'homme, loin de la tyrannie, de l'arbitraire et de l'application de deux poids et deux mesures. En conséquence, la République du Yémen, qui a accordé son appui et sa bénédiction aux efforts en faveur d'un règlement pacifique au Moyen-Orient, estime que pour être globale, juste et durable, la paix dans cette région doit reposer sur un rétablissement de tous les droits légitimes du peuple palestinien, et surtout de son droit d'établir son propre État indépendant sur son territoire national, avec Jérusalem comme capitale, de même que sur la restitution aux peuples syrien et libanais des territoires occupés par Israël.

Au moment où nous examinons positivement et avec un regain d'optimisme le processus de remise en route de la paix dans la région, Israël doit se rendre compte qu'une paix juste, complète et durable est un objectif réel des peuples de cette partie du monde. Qui plus est, c'est un objectif régional, international et humanitaire qui ouvrirait une nouvelle page dans la vie des peuples et dans les relations entre eux, qui abaisserait le rideau sur les tragédies du passé, ferait oublier la rancoeur et les rancunes et créerait de plus grandes chances de tolérance entre les différentes croyances religieuses, cultures et races. Tout cela constituerait un véritable point de départ pour l'instauration de la stabilité, de la confiance et de la compréhension mutuelle entre les États et les peuples de la région.

Alors que nous nous approchons de la fin du deuxième millénaire, nous nous trouvons en face d'une réalité : les changements politiques, économiques et sociaux sont plus amples, plus rapides, plus ramifiés et plus complexes par les effets de divers facteurs de temps et de lieu.

Nous sommes tous par conséquent appelés à coopérer et à réagir de façon responsable pour créer un climat sain aidant à l'édification d'un nouvel ordre mondial, basé sur la justice, la liberté de choix, la tolérance et un véritable partenariat entre toutes les instances gouvernementales et

non gouvernementales, aux niveaux régional et international. L'objectif ultime est d'assurer de façon permanente un équilibre des intérêts et un esprit de participation à tout ce qui est humain et noble, se traduisant concrètement par une action féconde et utile pour toute l'humanité.

Un de nos objectifs prioritaires reste la réforme de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité et des institutions internationales. Nous sommes entièrement attentifs à cet objectif et nous l'appuyons pleinement; et nous louons le Secrétaire général pour les initiatives et les mesures qu'il prend dans le but de réformer l'ONU, ses mécanismes et ses méthodes de travail, dans le sens d'un meilleur exercice de la démocratie, d'une réelle transparence dans le travail et d'une participation plus effective.

Dans ce contexte, nous réaffirmons notre appui au Groupe de travail à composition non limitée mis sur pied à cet effet. Nous demandons que son travail continue, soit terminé rapidement et tienne compte de l'importance des changements fondamentaux survenus ces dernières années dans les grands axes des relations internationales.

Je renouvelle l'expression de ma haute estime au Président de cette Assemblée et je le remercie ainsi que tous les participants à la présente session.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce international de Sainte-Lucie, S. E. M. George Odlum.

**M. Odlum** (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Au moment où le rideau tombe sur le XXe siècle, cette institution dont le haut rang est consacré par le temps, l'ONU, se réjouit de la présence à la barre de deux éminents Africains. Le remarquable combattant pour la liberté, M. Theo-Ben Gurirab, de la Namibie, occupe le fauteuil présidentiel, tandis que l'homme à principes, résolu et persuasif qu'est le Secrétaire général Kofi Annan, tel le légendaire Mississippi, poursuit continuellement et toujours serein sa quête de la paix dans le monde et du développement de l'humanité. Si l'Afrique est la dernière impression que nous offre le XXe siècle, la justice immanente exige qu'elle constitue notre première préoccupation au cours du XXIe siècle. Cette instance internationale doit redresser la balance déséquilibrée depuis des siècles. Nous devons payer notre dû pour manquement à notre devoir au Rwanda et au Congo. Nous devons éliminer les derniers vestiges de l'apartheid et nous devons faire un bond quantitatif en avant pour éliminer la pauvreté et la maladie, en nous attaquant aux causes de la pauvreté.

La région des Caraïbes a toujours contourné son handicap que constituent ses ressources et sa superficie limitées pour épouser la vision globale d'un monde libéré; la libération de l'Afrique joue un rôle majeur dans ce processus. Les penseurs Caraïbes comme Padmore, C. L. R. James, le professeur Arthur Lewis, le docteur Eric Williams et le docteur Walter Rodney ont tous essayé de sensibiliser le monde sur le rôle de catalyseur que l'Afrique doit jouer dans le développement mondial.

Nous reconnaissons cependant qu'une condition essentielle pour remplir ce rôle doit être de vaincre le sous-développement qui afflige ce continent. Mais si nous voulons avancer dans cette direction, nous devons tout d'abord audacieusement admettre que la désunion entre les pays africains est une des causes principales de cet état de choses. À une époque où les autres régions géographiques et les continents s'unissent pour progresser économiquement, le continent africain reste divisé. Le temps est venu, par conséquent, pour l'Organisation de l'unité africaine d'aller au-delà des simples déclarations d'unité. Le panafricanisme ne doit pas continuer d'être entravé comme il l'a été au seuil des années 60. Les dirigeants et hommes d'État africains doivent montrer la détermination et le caractère inébranlable dont a fait preuve Nelson Mandela et donner aux enfants africains, nés et à naître, un espoir pour l'avenir du continent.

À cet égard, les résultats du sommet de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenu récemment à Alger sont absolument réconfortants, du fait que le sommet a montré une nouvelle prise de conscience de l'urgence des problèmes et un nouvel engagement de la part des nouveaux leaders africains. L'ONU ne doit pas manquer d'appuyer cette évolution progressiste. Pour sa part, Sainte-Lucie, consciente de l'héritage africain de son peuple, exhortera ses homologues Caraïbes à demander un statut de membre associé à l'OUA et à consolider davantage notre solidarité dans le Forum Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP).

Notre appel à l'unité n'est pas seulement lancé en direction de nos frères en Afrique. Il va aussi vers tous les pays en développement, qu'ils se trouvent dans les Caraïbes, en Amérique Latine, en Asie ou ailleurs. Si nous, les pays en développement, voulons avoir un meilleur avenir, au cours du prochain millénaire, si nous voulons tirer un profit quelconque des nouveaux systèmes internationaux qui se développent autour de nous, nous ne pouvons pas compter uniquement sur la bonne volonté des pays du monde développé. Il doit y avoir entre nous une unité d'action et les mêmes buts; nous devons mettre fin aux luttes intestines, aux accrochages et aux guerres entre nous. Le Sommet Sud-

Sud prévu à La Havane, pour l'année prochaine sera une excellente occasion pour renforcer la solidarité sur les questions d'intérêt mutuel et pour décider d'un ordre du jour tourné vers le progrès pour le développement de nos peuples.

Dans les Caraïbes du Commonwealth, nous les membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pouvons être fiers des 25 ans du processus d'intégration dans lequel nous nous sommes engagés. Nous sommes en train de finaliser les modalités permettant de créer un marché et une économie uniques, et de mettre en place une cour de justice des Caraïbes qui sera la cour d'appel ultime des pays membres de la CARICOM. Nous devons toutefois reconnaître qu'en dépit des progrès réalisés, il reste encore beaucoup à faire. En octobre, les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes se réuniront en session extraordinaire en Trinité-et-Tobago pour examiner la future gouvernance de la Communauté des Caraïbes. Nous exhortons les dirigeants de la CARICOM, lorsqu'ils tiendront leur dernière réunion du siècle, à prendre des décisions sur l'avenir de la CARICOM, des décisions qui effaceront de la mémoire des peuples antillais toutes les blessures, toutes les peines et toutes les déceptions de nos efforts infructueux d'union politique au cours de ce siècle. Il serait bon que leur rencontre du mois d'octobre soit l'occasion de propulser cette région vers une nouvelle ère. Faisons en sorte que notre peuple entre dans un nouveau millénaire doté d'une CARICOM pleinement intégrée au plan politique et économique.

Nous pourrions élargir ce tableau pour inclure les territoires non autonomes de notre région. Mon gouvernement s'est réjoui d'accueillir en mai dernier le séminaire annuel des Nations Unies du Comité spécial de la décolonisation pour examiner l'évolution économique, politique et constitutionnelle dans les petits territoires insulaires non autonomes restants. Ce séminaire très constructif a rassemblé les représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales et des experts de la région des Caraïbes et du Pacifique. Cette importante réunion a donné lieu à l'adoption de recommandations ciblées pour accélérer la décolonisation dans ces territoires. À cette fin, nous appuyons fermement une deuxième décennie sur la décolonisation portant sur le développement socioéconomique, politique et constitutionnel des petits territoires insulaires restants qui font partie intégrante des régions des Caraïbes et du Pacifique.

Mais la concrétisation de ces buts au niveau régional suppose la pleine émergence de Cuba en tant que force vitale et créative dans l'intégration et le développement des

Caraïbes. Cette émergence est frustrée par l'incapacité des Nations Unies à mobiliser la volonté politique pour lever les sanctions inhumaines imposées par les États-Unis au peuple cubain, en dépit des votes successifs et à une majorité écrasante qui ont lieu rituellement chaque année à l'Assemblée. Au cours de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, 157 pays ont voté en faveur de la résolution 53/4 demandant la levée de l'embargo économique contre Cuba. Le mépris cynique de la volonté collective de l'Assemblée est la pierre de touche qui caractérise les relations entre le géant qu'est la superpuissance et les 187 nations lilliputiennes qui s'expriment et votent dans cette instance. Où est la démocratie dont nous parlons? Où est le respect mutuel pour des nations souveraines? Où est l'humanité?

Les événements du Rwanda, du Kosovo et du Timor oriental ont permis à la communauté internationale de tirer des leçons. Le spectre d'une Organisation des Nations Unies affaiblie, considérée comme impuissante, alors que des États Membres interviennent unilatéralement, est un cauchemar à la veille de ce nouveau millénaire. C'est pour cette raison que Sainte-Lucie appuie fermement l'appel du Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour que les Nations Unies soient habilitées à prendre des mesures au plan militaire ou autre pour faire cesser les crimes contre l'humanité.

Sainte-Lucie demeure préoccupée face à l'affaiblissement et à la marginalisation systématiques de l'ONU. À cet effet, il faut reconsidérer ses activités opérationnelles et ses programmes de développement, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement. Nous demandons aux pays donateurs de réexaminer les conséquences des réductions budgétaires sur les programmes régionaux et nationaux.

Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies qui, non seulement mène ses activités de maintien de la paix et humanitaires, mais également joue un rôle central dans la gouvernance de la mondialisation et la libéralisation du commerce pour faire en sorte que cette mondialisation porte sur le développement.

Notre humanité commune doit se manifester dans notre réaction rapide face aux catastrophes naturelles dans les divers pays. Le peuple taiwanais a été la dernière victime de tremblements de terre dévastateurs qui ont causé la mort de milliers de personnes innocentes. Nos compatissons à leur sort. C'est dans ces moments critiques que l'esprit de fraternité doit émerger. Il y a eu un regain d'espoir lorsque la République populaire de Chine a fait savoir qu'elle aidera les Taiwanais le long du Détroit de Taïwan. Espérons que

le Créateur agit de façon mystérieuse pour faire en sorte que la réunification pacifique et mutuellement acceptable du peuple chinois se fasse en cette occasion du cinquantième anniversaire de la Chine.

Notre État insulaire de Montserrat continue de lutter pour se relever des destructions dues aux éruptions volcaniques. Toutefois, la communauté internationale continue d'exclure cette petite île de l'aide concessionnaire sur la base de son produit national brut élevé par habitant, calculé à partir de sa population réduite et des apports d'assistance, notamment du Royaume-Uni. L'ONU, en particulier le Comité chargé des politiques de développement, doit assurer un rôle directeur dans la révision des critères pour l'aide financière concessionnelle, afin d'y inclure les éléments de vulnérabilité et les données qualitatives comprenant l'ouverture de l'économie et les chocs économiques. Le développement durable des petits États en développement restera un rêve à moins que cette distorsion fondamentale structurelle et systémique ne soit redressée.

Sainte-Lucie est particulièrement préoccupée par l'exclusion de sociétés transnationales des règles d'engagement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) vu qu'un large pourcentage du financement de notre développement vient de la commercialisation d'un seul produit. Sainte-Lucie continuera de demander une approche intégrée pour examiner le commerce et les finances dans le contexte de la prochaine conférence sur le financement du développement, et la participation de tous les acteurs, y compris des institutions de Bretton Woods et de l'OMC, sous la direction des Nations Unies.

Le différend au sujet des arrangements pour la commercialisation de la banane a été particulièrement pénible. Les peuples des États membres de l'Union européenne sont punis par des sanctions des États-Unis pour l'appui de leurs gouvernements au régime de commercialisation de la banane. Ce pays continue de promouvoir les intérêts de ses compagnies multinationales participant au commerce de la banane aux dépens des économies plus petites. Des propositions sont présentées actuellement afin de mettre en place un nouveau système compatible avec les règles de l'OMC pour la commercialisation de la banane en Europe. Toutes les parties, notamment les pays producteurs, estiment qu'un système de contingents tarifaires est le régime le plus viable pour toutes les parties concernées. Une poursuite de la politique des contingents tarifaires est essentielle pour que le marché continue de générer des prix appropriés.

Toutefois, les compagnies transnationales des États-Unis engagées dans l'industrie sont plutôt en train de

promouvoir un mécanisme de tarifs simples ou linéaires qui aura des effets désastreux pour les producteurs des Caraïbes. Sainte-Lucie et d'autres pays ACP ont exprimé leur mécontentement face à cette recommandation. Nous demandons instamment à tous les pays membres de l'Union européenne de revoir ce choix et de considérer ses effets pour Sainte-Lucie et les autres pays ACP. Nous sommes des partenaires commerciaux inégaux et l'OMC ne devrait pas soumettre les petites économies à la libéralisation et à la concurrence débridée sur un pied d'égalité avec des économies et des sociétés beaucoup plus avancées et espérer qu'elles survivent. Sainte-Lucie demande de nouveau à la communauté internationale, y compris à l'OMC, de faire une distinction entre les partenaires commerciaux et de promouvoir des échanges commerciaux équitables par un traitement spécial et différentiel, non pas sur une base volontaire mais sous forme d'obligation contractuelle.

Sainte-Lucie a été à l'avant-garde du combat pour la survie des petits États insulaires. Pour citer le Président des États-Unis dans sa récente allocution à l'Assemblée,

«Nous refusons d'accepter un avenir où une partie de l'humanité vit à la pointe d'une nouvelle économie, alors que l'autre vit sur les charbons ardents de la survie.» (A/54/PV.6)

La mondialisation nous a laissés sur les charbons ardents de la survie. Nous savons gré à l'Europe de s'identifier à nos vulnérabilités, et nous regrettons que les pays européens se soient attiré la colère des sanctions pour la peine qu'ils se donnent. Entre la rhétorique et la réalité se trouve la plaie béante de la désillusion et du désespoir. Le Président Clinton a, à juste titre, posé la question suivante :

«La mondialisation s'accompagnera-t-elle de la prospérité partagée, ou rendra-t-elle les personnes désespérées du monde encore plus désespérées?» (*supra*)

Sainte-Lucie peut témoigner avec confiance de la vérité selon laquelle les petits États et le monde en développement sont désespérés, et leur désespoir est aggravé par le fait que la préoccupation mondiale relative à l'argent et aux marchés détruit rapidement les valeurs et les normes sacrées de nos pays respectifs.

«Mauvais est le sort du pays, qui est la proie de maux croissants, où la richesse s'accumule et les hommes pourrissent.» (Oliver Goldsmith, *The Deserted Village*)

La décadence et la turpitude morale qui ont envahi notre île paradisiaque sont inouïes. La conspiration qui

menace de décimer nos bananes nous a laissé le tourisme comme une stratégie de diversification. Les monstres jumeaux de la drogue et de la criminalité promettent de nous écraser, et les obscénités déversées par la télévision par câble envahissent nos foyers. Certains de ces domiciles ne sont rien d'autre que de petits taudis misérables dont les habitants sont soutenus la nuit par la religion et sont sans emploi le jour. La décomposition est généralisée, et des femmes de territoires voisins sont importées pour s'adonner à leur commerce sordide dans des boîtes d'effeuillage.

Nous avons perdu notre innocence, c'est le legs le plus sûr que la mondialisation nous ait transmis. Nous ne pouvons pas être leurrés par la rhétorique du partenariat lorsque la logique implacable de la mondialisation vise à décimer, à marginaliser et à éliminer. Le monde en développement doit suivre de près les négociations du Cycle de Seattle et veiller à ce que la grande vague de la libéralisation et des marchés libres ne nous emporte pas. Si le dogmatisme et l'inflexibilité des États puissants menacent notre survie, alors nous devons nous rassembler au sein d'un «Syndicat des pauvres» pour rechercher la justice et l'humanité. Aucun poison n'est une boisson nécessaire, et on peut pas s'attendre à ce que nous buvions la ciguë de la mondialisation pour la plus grande gloire des modeleurs du nouveau millénaire. Nous voulons un nouveau millénaire modelé par tous les États Membres, tenant compte des besoins et des intérêts de tous, et qui profite à tous.

Nous faisons part de notre appréhension à cet organe. Nous oeuvrerons conformément à sa sage Charte, mais nous décrirons la mondialisation en empruntant les mots du poète irlandais William Butler Yeats :

«Et quelle bête sauvage, son heure ayant enfin sonné,  
Rampe vers Bethléem pour y naître?» (*The Second Coming*)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Soudan, S. E. M. Mustafa Osman Ismail.

**M. Ismail** (Soudan) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit d'emblée permis de présenter à M. Theo-Ben Gurirab les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. Nous sommes certains que son expérience et ses capacités bien connues mèneront cette session au succès que nous souhaitons. Nous l'assurons de toute la coopération de notre délégation afin qu'il atteigne cet objectif.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à son prédécesseur pour ses précieux efforts, qui ont permis le succès de la précédente session. Nous voulons aussi dire notre appréciation à M. Kofi Annan, le Secrétaire général de l'ONU, pour les efforts qu'il déploie à la tête de l'Organisation.

Et je tiens à souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies — la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga.

Monsieur le Président, pour être très bref comme vous l'avez demandé et pour gagner du temps, je ne parlerai pas de toutes les questions mentionnées dans ma déclaration à l'Assemblée dont j'ai le texte sous les yeux. Je demande seulement que la version imprimée et distribuée soit versée dans son intégralité au procès-verbal.

Depuis ma dernière déclaration à l'Assemblée il y a un an, le Soudan a connu de nombreux changements dans les domaines politique, social et économique. Une Constitution permanente a été adoptée par le peuple à une majorité écrasante dans un référendum populaire et libre. Cette Constitution garantit au peuple soudanais tous les droits et libertés politiques et civiles, y compris le droit de former des parties politiques et des organisations sociales et culturelles.

Malgré les difficultés que connaît le Soudan, à cause de la guerre et des catastrophes naturelles, il a pu, par ses propres efforts, restructurer son économie pour satisfaire aux exigences du marché libre. Tout cela a été réalisé sans pratiquement aucune aide étrangère. Le Soudan a également commencé à exploiter ses ressources naturelles, aussi bien agricoles que minérales, en particulier le pétrole, que nous avons commencé à exporter le 30 août dernier. Les revenus du pétrole contribueront au renforcement des efforts nationaux en vue du développement socioéconomique.

Dans le domaine économique, ces efforts ont contribué à corriger plusieurs effets négatifs à court terme des politiques de libéralisation économique et d'améliorer la performance de l'économie, ce qui nous a permis d'atteindre un taux de croissance de 8 % et de réduire le taux d'inflation à 13 %. Cela a amené le Fonds monétaire international à saluer ce succès remarquable. Afin d'alléger les fardeaux économiques découlant des politiques de réforme économique, notre gouvernement a adopté un certain nombre de mesures pour aider les groupes les plus vulnérables et les citoyens à faibles revenus grâce à des fonds d'assistance sociale, à l'octroi de prêts à des conditions favorables et à

la création de petits projets productifs pour les jeunes et les femmes.

Dans le but de restaurer la paix au Sud-Soudan, le Gouvernement a accepté la Déclaration de principes comme base pour ses négociations avec les rebelles, sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Il a également proclamé un cessez-le-feu partiel, comme cela s'est déjà produit à maintes reprises, afin d'assurer que l'aide d'urgence soit acheminée jusqu'aux citoyens touchés par la guerre. Nous sommes, par la suite, parvenus à la conclusion que la manière la plus efficace de prouver notre détermination à trouver une solution véritable et durable à cette tragédie humaine était d'assurer d'abord la cessation de toutes les hostilités. C'est ainsi que le Gouvernement a récemment pris l'initiative d'un cessez-le-feu général et complet, tout en poursuivant les négociations, par l'intermédiaire de l'IGAD, avec l'aide de nos partenaires de l'IGAD. Néanmoins, ces efforts du Gouvernement n'ont rencontré que des tergiversations et n'ont pas été pris au sérieux par la partie adverse. Le fait que le mouvement rebelle n'ait pas accepté le principe d'un cessez-le-feu complet est la preuve qu'il ne cherche pas sérieusement une solution à une situation qui est devenue une source d'enrichissement et de trafic pour les dirigeants des rebelles, au détriment du peuple soudanais en général, et de nos citoyens du Sud en particulier.

Le Soudan attend un rôle plus efficace de la part des partenaires de l'IGAD pour renforcer les efforts de cette organisation et ceux de l'initiative de conciliation Égypte-Libye, d'autant plus que l'appel à un cessez-le-feu total au Sud-Soudan a été bien reçu par les États partenaires de l'IGAD et par les Nations Unies et la communauté internationale. Nous sommes très reconnaissants pour cet appui mais celui-ci a encore besoin d'un nouvel élan et d'une assistance supplémentaire pour créer un environnement propice au retour de la paix et éliminer les obstacles se trouvant sur son chemin.

Dans ce contexte, nous demandons à la communauté internationale de prendre des mesures punitives contre le rebelle Garang, similaires à celles prises contre le rebelle Savimbi en Angola, afin de l'inciter à s'associer aux efforts de paix. Nous demandons également que l'initiative du Gouvernement en faveur d'un cessez-le-feu complet reçoive un appui soutenu, par le biais de pressions exercées sur le mouvement rebelle pour lui faire accepter cette initiative et l'inciter à faire preuve de plus de sérieux dans les négociations visant à résoudre ce problème. En outre, il faut continuer à exiger la remise des dépouilles des quatre travailleurs humanitaires assassinés par le mouvement en avril dernier.

Mon évocation des pratiques du mouvement rebelle m'amène à parler de la situation humanitaire qui continue à se détériorer dans le sud du pays malgré des améliorations partielles à Bahr el-Ghazal et certaines autres zones. De cette tribune, je voudrais remercier les pays et les organisations qui continuent de fournir des secours et une aide humanitaire à la population soudanaise en détresse, que ce soit directement ou par le biais de l'opération Survie au Soudan. Nous pensons qu'il est nécessaire de passer progressivement de l'aide d'urgence au développement dans les zones jouissant de la stabilité, de la sécurité et de la paix, maintenant que l'accord de paix de Khartoum et l'accord de Fachoda ont été signés.

Nous invitons les organisations et pays donateurs à faire des contributions en réponse à l'appel global en faveur du Soudan pour 1999, compte tenu du déclin sensible du financement reçu jusqu'en juin dernier, qui ne s'élevait qu'à 31 % du montant requis. Nous insistons également sur le fait qu'il ne faut pas mélanger l'action humanitaire et les secours avec les positions politiques, et qu'il faut aussi éviter d'être sélectif quand on traite de questions humanitaires qui ont une incidence sur la vie des individus et des populations.

Le Soudan voudrait faire part à l'Assemblée de son plein engagement de respecter un cessez-le-feu général et complet dans le sud de son territoire, pour des raisons humanitaires et aussi pour préparer l'atmosphère au lancement des négociations de paix. Nous espérons que l'autre partie y répondra favorablement afin que nous puissions entreprendre des mesures pratiques pour la séparation des forces combattantes et un contrôle de la cessation du feu. Le Gouvernement va consacrer une grande partie de ses revenus pétroliers aux besoins humanitaires et aux besoins de développement du Sud-Soudan. Il affectera également une partie de la récolte de céréales de cette année aux institutions des Nations Unies aux fins d'en faire la distribution aux populations du sud se trouvant dans le besoin. La guerre dure depuis longtemps et nous sommes reconnaissants envers la communauté internationale de l'aide humanitaire qu'elle apporte. Cependant, cette situation ne peut durer éternellement; la solution à cette crise ne peut être que la paix.

Les conflits en Afrique ont causé des souffrances et des difficultés immenses aux peuples du continent. Un des problèmes majeurs est celui des réfugiés — dont le nombre s'élève à plus de 8 millions — qui vivent dans des circonstances extrêmement cruelles. Dans le but de mettre fin aux souffrances des réfugiés et de trouver des solutions radicales à ce problème, l'Organisation de l'unité africaine a décidé

d'organiser la première réunion ministérielle du Comité sur les réfugiés et les personnes déplacées. Cette réunion importante, qui a eu lieu en décembre dernier à Khartoum, a bénéficié de la participation active des États africains frères, des organes concernés des Nations Unies, des organisations régionales intéressées, du Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations non gouvernementales. La Déclaration de Khartoum, adoptée à cette réunion, comporte une évaluation des problèmes des réfugiés et des personnes déplacées dans le but d'affronter sérieusement les causes profondes de cette situation et de créer les conditions favorables au rétablissement de la paix et de la sécurité afin d'encourager le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers en toute sécurité et dans la dignité. Nous lançons de cette tribune un appel à la communauté internationale et aux organisations concernées les invitant à continuer d'aider les États touchés par ce problème, de manière à assurer l'application rapide et efficace de la Déclaration de Khartoum et des recommandations auxquelles elle a donné lieu, en ce qui concerne les réfugiés venus du dehors et les personnes déplacées à l'intérieur d'un territoire.

Nous demandons une renonciation à la sélectivité quand il s'agit de l'aide humanitaire, des droits de l'homme et de la démocratie au niveau international et la non-politisation de ces questions et leur non-emploi comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autrui. Nous sommes soucieux de voir ces nobles principes véritablement appliqués dans le cadre du respect de la souveraineté, de la sécurité et de l'intégrité territoriale des États. À cet égard, il convient de souligner la coopération du Gouvernement soudanais avec les Nations Unies en matière d'acheminement de l'aide humanitaire vers les populations du sud touchées, ainsi que la visite récente, à la région des monts de Nubie, de la mission des Nations Unies chargée d'évaluer les besoins humanitaires sur place.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation et dans la déclaration liminaire qu'il a prononcée à l'ouverture de cette session, le Secrétaire général exprimait la préoccupation causée à la communauté internationale par la multiplication et l'intensification des guerres et autres conflits civils dans différentes régions, ainsi que par les tragédies humaines et les dommages physiques et économiques engendrés par ces guerres. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général dans cette question et soulignons la nécessité de l'action collective et du redoublement des efforts pour éliminer les causes des conflits avant qu'ils n'éclatent et les résoudre par tous les moyens.

Cependant, nous pensons que toute mesure prise et que tout moyen utilisé doivent être approuvés par l'État concerné et être conformes au droit et aux normes internationales, en particulier à la Charte des Nations Unies. En l'absence d'un ordre international transparent, démocratique et juste, l'appel inconditionnel à l'ingérence dans les affaires intérieures des États en dehors de ce cadre n'engendrerait que chaos et le début d'une ère d'hégémonie des puissants sur les faibles.

Le Président Abdelaziz Bouteflika, Président en exercice de l'OUA, a résumé les craintes et les préoccupations des États faibles et petits au sujet des appels à l'ingérence humanitaire en disant devant cette session que nous restions très sensibles à toute atteinte à notre souveraineté, non seulement parce qu'il s'agissait de notre dernière ligne de défense contre les lois d'un monde injuste mais également parce que nous ne participions pas véritablement ni à la prise des résolutions du Conseil de sécurité ni au suivi de l'application de ces résolutions.

L'histoire moderne est riche d'exemples de pareilles lois et résolutions injustes, mais je ne citerai qu'un exemple tiré de notre réalité présente : l'agression injuste et injustifiée des États-Unis contre l'usine pharmaceutique d'Al-Shifa et l'incapacité du Conseil de sécurité de se prononcer sur la demande du Soudan d'envoyer une mission chargée d'enquêter sur les allégations américaines concernant cette usine.

Les idées présentées par le Secrétaire général dans son rapport devraient faire l'objet de nouvelles consultations et d'un examen plus approfondi par l'Assemblée générale et les autres organes du système des Nations Unies, avec la participation de tous les États Membres et dans le cadre de la Charte et des lois et normes internationales.

Il ne fait aucun doute que le déséquilibre qui continue d'exister au niveau des relations internationales a renforcé la tendance à imposer une suprématie unilatérale et à mener une politique de deux poids deux mesures. Ce déséquilibre a eu des effets négatifs sur la paix, la sécurité et la stabilité internationales et il crée un climat malsain dans lequel les intérêts de certains États sont privilégiés alors qu'on ignore ou qu'on sous-estime les intérêts et les droits des membres plus faibles de la communauté internationale. C'est pourquoi le Soudan a toujours appuyé l'appel en faveur de l'établissement d'un ordre international équilibré et diversifié qui tienne compte des caractéristiques culturelles, historiques et confessionnelles des peuples et qui protège leur droit naturel à choisir leur propre système social, économique et politique en harmonie avec les spécificités de leur civilisation.

Le fait que le Soudan soit pris pour cible par le Gouvernement des États-Unis ne fait aucun doute. Et ce gouvernement lui-même ne le dément pas. Les autorités américaines ont pris de nombreuses mesures en vue de déstabiliser le Soudan et de mettre sa sécurité en danger, et elles mènent une politique qui vise ouvertement à isoler le Soudan en apportant une aide militaire à certains de ses voisins. Le Gouvernement des États-Unis assiège aussi constamment le Soudan dans les institutions financières internationales et parraine les résolutions dénonçant et condamnant le Soudan à l'ONU et dans ses institutions spécialisées. Il s'emploie à déformer l'image du Soudan sur la scène internationale. Il profère des accusations dénuées de tout fondement contre notre pays prétendant qu'il est impliqué dans le terrorisme international et le plaçant sur la liste des États patronnant le terrorisme. L'Administration des États-Unis a en outre imposé des sanctions économiques unilatérales au Soudan en faisant fi de la position claire et manifeste de la communauté internationale quant à ces mesures de coercition économique. Toutes ces actions ont été entreprises par les États-Unis sur la base d'allégations et d'accusations totalement fausses que ce pays a toujours été incapable d'étayer par une seule preuve.

Les actions et les accusations injustes des États-Unis contre le Soudan ont atteint leur paroxysme l'année dernière avec le bombardement qui a détruit l'usine pharmaceutique d'Al-Shifa à Khartoum. Une année entière s'est écoulée depuis que j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale pour parler à cette tribune de l'agression flagrante des États-Unis d'Amérique contre cette usine appartenant au secteur privé et financée par la banque du Marché commun de l'Afrique orientale et australe. Que s'est-il donc passé depuis que le Soudan a montré à la communauté internationale l'énormité de l'erreur commise par les États-Unis contre le peuple soudanais, en le privant d'une source essentielle de médicaments pour ses enfants innocents, et pour les réfugiés et les personnes déplacées des États voisins que le Soudan abrite? Le Soudan a continué à espérer justice du Conseil de sécurité en sa qualité d'organe principal à qui incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Immédiatement après le bombardement de l'usine en août dernier, le Soudan a demandé au Conseil de sécurité d'envoyer une mission pour établir les faits quant à la propriété de l'usine et de sa production, et faire la lumière sur les allégations invoquées par les États-Unis pour justifier leur agression. Les pays non alignés, le Groupe des États arabes, le Groupe des États africains et les États de l'Organisation de la Conférence islamique ont tous envoyé des lettres au Conseil de sécurité appuyant la demande du Soudan. Il est regrettable que le Conseil n'ait toujours pas été en mesure d'agir, les États-

Unis ayant empêché le Conseil de s'acquitter de ses devoirs les plus élémentaires en la matière, à savoir de mener une enquête sur les allégations invoquées par les États-Unis pour justifier leur agression.

Depuis que j'ai pris la parole devant l'Assemblée l'an dernier, des dizaines d'articles et de reportages ont été publiés dans les principaux journaux américains. De nombreuses déclarations ont été faites par des responsables du Congrès américain et d'anciens experts de la CIA. Des études académiques ont été entreprises par des instituts spécialisés aux États-Unis et dans d'autres États. Tous confirment que l'usine d'Al-Shifa était bien une usine qui fabriquait des produits pharmaceutiques à l'usage de l'homme et de l'animal, et que les États-Unis avaient commis une erreur terrible en détruisant cette usine qui était liée à l'ONU dans la mesure où le Conseil de sécurité l'avait autorisée à exporter des médicaments vers l'Iraq dans le cadre du programme «pétrole contre nourriture». Le Soudan a transmis toutes ces études, ces articles et ces déclarations au Conseil de sécurité. Cette année, le propriétaire de l'usine a recruté des experts américains parmi les plus renommés dans le domaine des armes chimiques pour inspecter l'usine et déterminer sa véritable production. Ces experts ont pris des échantillons qui ont ensuite été analysés dans les laboratoires spécialisés les plus modernes d'Europe et des États-Unis. Il en est ressorti que l'usine ne fabriquait rien d'autre que des produits pharmaceutiques à l'usage de l'homme et de l'animal. Le Soudan a de son côté constitué son propre comité scientifique spécialisé, regroupant des professeurs d'université du Soudan pour inspecter l'usine. Ce comité a publié un rapport confirmant que les allégations des États-Unis d'Amérique au sujet de l'usine n'avaient aucune justification logique ou scientifique.

L'événement culminant dans cette affaire est ensuite survenu : les Ministères de la justice et des finances américains ont pris la décision de dégeler les avoirs du propriétaire de l'usine aux États-Unis, ce qui confirme que les prétextes invoqués par le Gouvernement américain pour justifier le bombardement de l'usine d'Al-Shifa étaient sans fondement et dénués de toute preuve matérielle mais étaient fondés sur des informations fallacieuses provenant des services de renseignement. Les États-Unis d'Amérique n'ont aucune preuve soutenant les allégations selon lesquelles l'usine appartenait à des groupes terroristes. La décision américaine de dégeler les avoirs du propriétaire de l'usine a été prise après que l'Administration des États-Unis eût acquis la certitude que le propriétaire de l'usine n'avait aucun lien avec le terrorisme et cela prouve de manière éclatante et irréfutable que dans cette affaire le Soudan a toujours dit la vérité à la communauté internationale.



Lorsque le Conseil de sécurité a été saisi de cette question l'an dernier, mon pays a demandé l'envoi d'une mission d'enquête, mais les États-Unis y ont objecté sous prétexte qu'ils entendaient régler cette question de manière bilatérale avec le Soudan. Une année entière s'est écoulée sans que nous ayons atteint quoi que ce soit, sinon de nouveaux attermolements. Cela m'a amené en août dernier, après une année entière, à envoyer une nouvelle lettre au Président du Conseil de sécurité pour lui renouveler notre demande d'envoyer une mission d'enquête. Afin que le Conseil prouve qu'il représente tous les États, grands et petits, nous exhortons l'Organisation des Nations Unies à demander au Conseil d'envoyer une mission d'enquête dans l'affaire de la destruction de l'usine Al-Shifa de produits pharmaceutiques et de demander aux États-Unis de ne pas s'opposer à l'envoi d'une telle mission s'ils sont sûrs des informations et des causes qui les ont amenés à bombarder cette usine.

Le bombardement de l'usine pharmaceutique a coûté la vie à plusieurs victimes parmi la population soudanaise. Il a privé des centaines de travailleurs de leur moyen d'existence, a fait perdre aux Soudanais et aux réfugiés venus des pays voisins leur principale source de médicaments et de vaccins. Ce qui amène la communauté internationale à s'interroger sur la sincérité de l'engagement des États-Unis à l'égard des droits de l'homme. Dans leurs déclarations ministérielles de 1998 et 1999, le Groupe des 77 et la Chine ont demandé de faire justice au Soudan dans cette affaire conformément aux dispositions de la Charte et du droit international. Cet acte d'agression unilatérale est inacceptable pour la communauté internationale. Le Mouvement des pays non alignés a condamné cet acte lors de son Sommet de Durban et au cours des réunions ministérielles consécutives à ce Sommet.

L'Administration des États-Unis qui s'obstine à prendre le Soudan pour cible, a récemment désigné un envoyé spécial pour le Soudan qui s'est vu confier des objectifs et un mandat spécifiques. Le Soudan n'a pas participé au choix de cet expert ni à la définition des objectifs et du mandat de sa mission.

La façon dont l'Administration des États-Unis a choisi cet envoyé est une preuve évidente de suffisance et d'arrogance culturelle, incompatible avec l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui doit régir les relations entre États. Alors que les États-Unis prétendent être préoccupés par les problèmes du Soudan, nous constatons qu'ils ont bloqué dans une large mesure toutes les voies de contacts bilatéraux. En annonçant la nomination de l'envoyé spécial, le porte-parole des États-Unis a affirmé que son mandat ne comprendrait

pas l'aspect bilatéral des relations entre les deux pays. Nous voudrions ici poser cette question : comment un État peut-il nommer un envoyé dans un autre État sans prévoir dans son mandat l'examen des relations bilatérales entre les deux pays? Cela est d'autant plus bizarre que les désaccords fondamentaux entre nous et les États-Unis portent sur des questions bilatérales et ces désaccords sont allés jusqu'à l'utilisation par les États-Unis de la force pour détruire une usine pharmaceutique, et refuser ensuite l'arbitrage international sur la question. Il est également bizarre que l'Administration des États-Unis ait donné à son envoyé au Soudan la consigne de s'occuper des questions suivantes : les secours, les droits de l'homme, la paix au sud du Soudan, alors que ces questions sont traitées soit à l'ONU soit au niveau régional. La première question, celle des secours, et la deuxième, relative aux droits de l'homme, sont examinées au sein des organes pertinents de l'ONU, respectivement le Bureau de coordination des affaires humanitaires, et la Commission des droits de l'homme. La question de la paix dans le sud du Soudan est traitée au niveau régional par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, avec l'appui de l'Organisation de l'unité africaine, de l'ONU et du groupe des partenaires de l'IGAD, dont les États-Unis font partie. Le Soudan continuera de suivre de près les mesures prises par l'Administration des États-Unis et prendra les dispositions qui s'imposent pour protéger ses intérêts nationaux. Je voudrais réaffirmer ici que le Gouvernement soudanais est soucieux de régler ses différends avec les États-Unis d'Amérique par le dialogue et grâce aux initiatives déjà prises pour sortir de l'impasse, et ce, même après l'odieuse agression américaine contre l'usine pharmaceutique d'Al-Shifa. Mais il faut aussi que ce souci trouve, en contrepartie, une attitude objective de la part de notre interlocuteur. Nous demandons donc à l'ONU et aux pays épris de paix et de sécurité dans le monde d'exhorter l'Administration américaine à prendre des mesures positives en vue de la normalisation des relations avec le Soudan et de cesser toute ingérence dans ses affaires internes, qui n'a d'autre effet que de prolonger la guerre civile, de coûter des vies humaines et d'augmenter les souffrances du peuple soudanais.

Le Soudan estime que les États-Unis d'Amérique, en leur qualité de grande puissance soucieuse de la paix mondiale et régionale, pourraient jouer un rôle important dans le règlement des problèmes soudanais. Mais pour que les États-Unis puissent jouer ce rôle, nous leur demandons qu'ils fassent preuve de neutralité et s'abstiennent de toute injustice et de toute agression.

La délégation soudanaise est d'avis que l'Assemblée du millénaire, à laquelle participeront tous les chefs d'État, sera

une occasion importante pour renforcer le rôle et la neutralité de l'ONU. À cet égard, nous proposons que la Déclaration du Sommet du millénaire comporte les éléments suivants : une réaffirmation de l'importance de la coexistence pacifique; le respect de la pluralité et de la diversité et la promotion du dialogue entre les différentes cultures et religions; une réaffirmation de la nécessité de réaliser la paix et la stabilité en recourant à l'ONU pour le règlement des conflits entre États; une affirmation de la nécessité de coordonner les efforts internationaux en vue du développement et de l'élimination de la pauvreté et une affirmation de la détermination de la communauté internationale à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. À cet égard, nous voudrions affirmer notre entendement que l'adoption d'une déclaration par le Sommet du millénaire ne porterait aucun ombrage à la Charte des Nations Unies, qui incarne de nobles principes valables en tout temps.

Pour terminer, je rappellerai que le Soudan, dont la majorité des habitants sont de confession musulmane ou chrétienne, possède un riche patrimoine de tolérance et de coexistence entre religions et cultures différentes. Le christianisme, religion de Jésus-Christ, incarne de la façon la plus exemplaire la fraternité, la tolérance et l'assistance aux faibles. L'islam, dernière des religions révélées, a apporté un mode de vie intégré qui exalte la valeur de la pensée et de la liberté et consacre le principe de la coexistence entre religions et cultures différentes. Le Coran n'affirme-t-il pas :

«Par la sagesse et la bonne exhortation, appelle au sentier de ton Seigneur. Et débats avec eux de la manière la meilleure». (*Le Saint Coran, XVI:125*)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : À propos d'une observation faite par un orateur précédent, je rappelle aux membres que seule la déclaration effectivement prononcée par l'orateur à l'Assemblée générale est reproduite dans le procès-verbal.

Avant de donner la parole au prochain orateur, je prie les orateurs restants, en raison de l'heure tardive, de bien vouloir se limiter au temps de parole préconisé de 20 minutes pour les déclarations.

Je donne maintenant la parole au Sous-Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, S. E. M. Nizar Madani.

**M. Madani** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je suis heureux d'adresser mes sincères félicitations à M. Gurirab pour son élection à la présidence de l'Assemblée gé-

nérale à sa cinquante-quatrième session. Son élection à ce poste éminent est une preuve de l'estime de la communauté internationale pour sa personne et pour le rôle positif joué par son pays, la Namibie, sur la scène internationale. Je suis convaincu que sa présidence de cette session contribuera efficacement à la réalisation des objectifs auxquels aspire la communauté internationale dans la très difficile conjoncture actuelle.

Je saisis également cette occasion pour exprimer à M. Didier Operti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, et Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session, nos remerciements et notre appréciation pour la manière efficace et avisée avec laquelle il a conduit les travaux de l'Assemblée. Je suis également heureux d'exprimer mes remerciements et mon estime à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, qui gère les affaires de cette Organisation internationale avec une grande compétence, fruit de sa vaste expérience sur le plan international, et qui déploie avec ténacité des efforts constants en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité de notre monde moderne.

Le Royaume d'Arabie saoudite est également heureux d'accueillir au nombre des Membres de l'ONU la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga, dont il espère que l'admission rendra l'Organisation encore plus efficace dans la réalisation des nobles objectifs pour lesquels elle a été créée.

Quelques années se sont écoulées depuis la commémoration du cinquantenaire de l'ONU, qui fut une occasion glorieuse pour nous de passer en revue les buts et principes de cette Organisation internationale en même temps que les perspectives et les défis qui avaient été les siens au cours des précédentes décennies. Nous avons pu également évoquer ses réalisations dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité mondiales ainsi que les difficultés et les obstacles auxquels elle a fait face victorieusement grâce à la foi mise en elle par ses Membres et à la noblesse de leurs idéaux et de leurs objectifs. L'existence de cette Organisation et sa capacité à trouver, malgré tous les défis à relever, des solutions à nombre des problèmes qui ont secoué notre monde troublé, nous convainc encore davantage du caractère vital de son rôle, devenu encore plus nécessaire et plus urgent par suite des récents événements survenus dans le monde.

Le Royaume d'Arabie saoudite, en tant que Membre fondateur de cette Organisation, continue de défendre les mêmes idéaux et valeurs qui ont motivé sa participation à cet effort universel avec les autres Membres fondateurs. Les

Membres fondateurs ont appelé à un rejet de la guerre, à l'instauration de la paix ainsi qu'à la coopération constructive entre tous les peuples de ce monde. Cet appel fait suite à une série de désastres et de catastrophes qui ont affligé l'humanité, durant deux guerres mondiales dévastatrices qui ont coûté la vie à des millions de personnes et laissé destructions et ruines.

Les guerres et les affrontements militaires ne sont plus considérés comme le prolongement de la politique et la diplomatie par d'autres moyens. La violence et la guerre à l'aide d'armes modernes meurtrières ne peuvent jamais être des moyens efficaces pour atteindre des objectifs politiques, ni une démarche viable pour gagner des points sur le plan diplomatique. C'est qu'aujourd'hui, il n'y a pas de gagnant dans n'importe quel l'affrontement militaire.

Par ailleurs, la coopération dans les domaines social et économique entre tous les peuples, qui est l'un des objectifs de notre Organisation, n'est plus un voeu pieux ou un luxe; en fait, c'est une nécessité incontournable, imposée par les événements politiques et l'évolution économique, ainsi que par les changements extraordinaires issus d'un progrès technologique ahurissant et d'une révolution, sans précédent dans l'histoire de l'humanité, dans le domaine des communications. Du fait de ces changements, le monde qui était une entité très vaste, où prévalaient des modes d'existence et des tendances multiples, s'est métamorphosé en un village dans lequel chaque partie est affectée par ce qui atteint les autres. Ces parties sont largement interdépendantes dans leurs besoins vitaux et dans leurs conditions écologiques. Le concept de mondialisation qui est devenu une partie dominante de notre vocabulaire quotidien, n'est rien d'autre qu'une formule condensée des changements intellectuels et existentiels vécus par nos peuples et nos États, au cours de ces deux dernières décennies. Si nous devons nous pencher sur ce phénomène, de façon à en consacrer les côtés positifs et à en juguler les aspects négatifs, nous devons nous ajuster à cette situation en développant nos institutions et nos procédures.

Le Royaume d'Arabie saoudite, comme il l'a toujours fait dans le passé, affirme son engagement constant à respecter les principes et les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies et confirme la nécessité d'appuyer l'Organisation et ses institutions spécialisées parce qu'elles constituent le meilleur cadre possible pour la coopération entre les pays et les peuples alors que déferle l'énorme vague de la mondialisation. Le Royaume d'Arabie saoudite insiste une fois de plus sur le fait que la capacité de cette Organisation internationale à porter le fardeau de ses charges et à s'acquitter de ses responsabilités constantes et nouvelles dépend

grandement de la volonté politique des États Membres de mettre en oeuvre effectivement, dans la pratique, les principes, aspirations et visions contenus dans la Charte des Nations Unies. Ce qu'on entend par volonté politique, c'est le degré auquel les États Membres sont prêts à réaliser leurs engagements vis-à-vis de leur Organisation, à se conformer aux textes et dispositions de la Charte de l'Organisation et à y soumettre leur conduite. À cet égard, mon gouvernement souligne l'importance des efforts en cours tendant à moderniser les mécanismes de l'ONU, de façon à permettre à l'Organisation de jouer le rôle qui lui est dévolu et de rester au pas avec les nouveaux développements qui surviennent avec force dans les relations internationales actuelles.

Le Conseil de sécurité, étant chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, demeure le pivot, autour duquel tournent les différentes idées de réforme exprimées par des formules diverses. À cet égard, le point de vue de mon pays continue d'être basé sur la profonde conviction que toute restructuration du Conseil de sécurité doit avoir pour but d'améliorer les capacités du Conseil pour lui permettre de jouer efficacement le rôle qui lui est dévolu par la Charte, et d'être plus actif dans la mise en oeuvre des résolutions et l'affrontement des crises internationales. De plus, l'action du Conseil doit aller de pair avec la volonté de l'Assemblée générale, de façon à maintenir l'harmonie requise et l'objectivité souhaitée.

La résolution de l'Assemblée générale proclamant l'an 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations exprime le désir de la communauté internationale d'aborder le troisième millénaire avec la ferme détermination de voir l'harmonie, la justice et l'égalité prévaloir dans les relations entre les nations. Elle démontre aussi le voeu de cette communauté de voir chacun participer à l'édification d'un monde où prévalent l'équilibre des intérêts, les échanges d'avantages, et des chances égales de vivre à l'abri de la peur, de la terreur, de la faim et de la pauvreté; un monde dans lequel les principes de justice triompheront et où règneront la paix et la prospérité pour tous. Le dialogue entre les civilisations est la solution de rechange idéale pour remplacer les théories disant que les conflits et les affrontements sont inévitables entre les civilisations. Ceci nous pousse à souligner la nécessité du dialogue, de l'harmonie et de débats amicaux entre les nations et le besoin de respecter les différences de nature et de croyances entre les sociétés, la liberté de choix des peuples et des nations, et le droit international.

Cette Organisation a toujours été préoccupée tout au long de son existence — tant au Conseil de sécurité qu'à

l'Assemblée générale — par le problème du Moyen-Orient en vue de parvenir à une solution complète et permanente du conflit israélo-arabe. Lorsque le processus de paix a été lancé à Madrid, à la fin du mois d'octobre 1991, par des voies bilatérales et multilatérales, sur la base de principes acceptés par toutes les parties au conflit et un engagement de leur part de les appliquer, chacun pensait qu'une nouvelle ère de paix, de stabilité et de croissance commençait à poindre à l'horizon, et mettrait fin à la période marquée par les guerres et les conflits qui ont épuisé les énergies et les ressources des peuples de la région. De fait, le processus de paix est allé de l'avant et quelques progrès ont été accomplis, notamment dans les volets palestinien et jordanien. Les pourparlers multilatéraux sur la coopération régionale ont passablement fait du chemin. Puis le processus de paix a été paralysé, à cause de la politique et des pratiques de l'ex-Gouvernement israélien. Bien que les Arabes aient proclamé que la paix était devenue pour eux un choix stratégique irrévocable, cette attitude n'a rien changé aux pratiques de l'ancien Gouvernement israélien et à sa persistance à ignorer ses engagements découlant des accords avec les Palestiniens, y compris celui de Wye Plantation.

À présent, une tentative est en cours pour relancer le processus de paix à la lumière des assertions du chef du Gouvernement israélien disant qu'il était décidé à relancer le processus de paix sur tous les plans. Le Mémoire de Sharm el-Sheikh, signé le 4 septembre dernier, pourrait constituer un pas dans la bonne direction, s'il est suivi par d'autres pour réorienter le processus de paix vers les bases et les principes adoptés à la Conférence de Madrid en tête desquels vient le principe de la terre en échange de la paix.

Pour le volet palestinien, la paix doit signifier qu'Israël se retire de tous les territoires occupés et le rétablissement de tous les droits nationaux légitimes des Palestiniens, y compris leur droit de créer leur État indépendant, avec Jérusalem comme capitale. En outre, la question de Jérusalem, qui figure au nombre des affaires du règlement final, doit être examinée, conformément aux résolutions 242 (1967) et 252 (1968) du Conseil de sécurité. Cela signifie que Jérusalem fait partie des territoires occupés, et qu'Israël doit s'abstenir de prendre des mesures unilatérales quelconques visant à influencer d'avance le statut de cette ville sainte. Il est tout à fait nécessaire et naturel que tout règlement complet et permanent doit inclure le problème du retour des réfugiés palestiniens, conformément aux autres résolutions du Conseil de sécurité. Il devrait aussi régler les problèmes de la libération des prisonniers, des colonies de peuplement et de l'eau, entre autres.

Pour ce qui est du volet syrien, les négociations devaient reprendre au point où elles ont été interrompues par décision du précédent Gouvernement israélien. Il est constant que la Syrie reste disposée et désireuse d'arriver à une solution complète et permanente, à condition que ce soit sur la base de la paix contre les territoires.

Le volet libanais reste régi par la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, comportant un retrait immédiat et sans condition des forces israéliennes du Sud-Liban et de la Bekaa occidentale.

Plus de neuf ans après son agression contre l'État du Koweït, l'Iraq continue d'user de manoeuvres dilatoires dans la mise en oeuvre de parties cruciales des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le peuple iraquien continue d'ailleurs de payer le prix des écarts de son régime et de ses défis constants à la légalité internationale. Malgré toutes les initiatives et propositions arabes et internationales faites pour trouver un mécanisme et un processus efficaces en vue de lever les sanctions économiques imposées à l'Iraq et de mettre fin aux souffrances de son peuple, le Gouvernement iraquien n'a toujours pas répondu de la manière voulue qui aiderait à faire avancer les choses dans la direction souhaitée.

Ce qui encourage le Gouvernement iraquien à continuer ses manoeuvres et à tergiverser est le fait que le Conseil de sécurité lui-même est incapable de bouger, parce que ses membres permanents ne sont pas jusqu'ici en mesure de parvenir à une conception commune sur les projets de résolutions actuellement proposés, destinés à trouver des moyens agréés de sortir de la crise actuelle, permettant de relancer les activités d'inspection et de surveillance des armes interdites et d'organiser les relations actuelles et futures entre l'ONU et l'Iraq. En tout cas, il restera toujours demandé à l'Iraq qu'il mette en oeuvre toutes les résolutions internationales concernant son agression contre le Koweït, et qu'il coopère sérieusement avec le Comité international de la Croix-Rouge pour libérer tous les prisonniers et détenus koweïtiens et non koweïtiens et restituer les biens koweïtiens.

Il doit également s'abstenir de tout acte provocateur ou agressif contre l'État du Koweït et contre d'autres pays voisins, conformément à la résolution 949 (1994) du Conseil de sécurité, et prouver ses intentions pacifiques envers ses voisins en parole et en fait. C'est de cette manière que l'on pourra mettre un terme aux souffrances humaines dont le régime iraquien porte seul la responsabilité. La douleur que ressentent le Royaume d'Arabie saoudite et ses pays frères du Conseil de coopération du Golfe (CCG) devant les souff-

frances de leurs frères iraqiens n'a d'égal que leur souci, à tous, de préserver l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Les relations entre la République islamique d'Iran et les États membres du Conseil de coopération du Golfe ont évolué de manière encourageante ces derniers temps grâce à l'attitude positive du Gouvernement iranien. Et pourtant, il reste encore des problèmes en suspens, qu'il faut aborder et régler pour que tout rentre dans l'ordre. En tête de ces problèmes se trouve celui des trois îles, Grande Tumb, Petite Tumb et Abou Moussa. Les ministres des affaires étrangères du CCG, avec l'approbation et la bénédiction du Gouvernement des Emirats arabes unis, ont décidé de déférer la question à un comité tripartite chargé de créer un climat propice à des négociations directes entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran au sujet des îles. Cela montre que les Emirats arabes unis sont animés d'un esprit positif, souhaitant résoudre le problème. Nous sommes optimistes quant à cette question, vu le désir que le Président Mohammad Khatami a exprimé et exprime encore d'ouvrir, dans les relations de l'Iran avec les pays du Golfe, un nouveau chapitre caractérisé par le bon voisinage, la non-ingérence dans les affaires intérieures et la coopération fructueuse dans l'intérêt des deux parties.

Alors qu'il semblait que le problème de la Bosnie-Herzégovine était réglé en vertu des dispositions des Accords de paix de Dayton — qui ont jeté les fondements de l'indépendance et de la souveraineté bosniaque, préparé la voie au retour des réfugiés, prévu la poursuite des responsables des crimes de nettoyage ethnique et de génocide et l'instauration de la paix civile —, la région des Balkans a connu au Kosovo une crise non moins grave et féroce, dans ses conséquences humaines, que celle de la Bosnie. Tout comme les Bosniaques, les Albanais du Kosovo ont été exposés au même degré de nettoyage ethnique, de génocide, de déplacement forcé, de répression, et de terrorisation, au vu et au su du monde, avec l'appui et l'encouragement des forces serbes relevant de la République fédérale de Yougoslavie. Une fois de plus, l'ONU était confrontée à une situation épineuse et dangereuse qui menaçait toute la région des Balkans. Cette situation n'a pu être inversée que par l'intervention des forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord après que les Serbes eussent refusé d'accepter les dispositions de l'accord de Rambouillet.

Recourir à la force militaire hors du cadre de l'Organisation des Nations Unies pour résoudre de tels problèmes n'est peut-être pas la façon idéale de régler des crises internationales, mais cela devient occasionnellement une nécessité inévitable toutes les fois que le Conseil de sécuri-

té, en raison du manque d'unité et d'entente entre ses membres permanents, ne parvient pas à assumer le rôle qui est le sien pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons que ce cas ne se répétera pas, afin que l'ONU préserve sa dignité et son prestige.

De nombreuses régions du monde subissent encore le fléau de la guerre, de conflits régionaux et ethniques, de différends frontaliers et de luttes nationales et tribales. Les combats entre les factions de moudjahidines afghanes font toujours rage là-bas, empêchant l'Afghanistan de cueillir le fruit de sa libération de l'occupation étrangère. Il est regrettable de voir que certains aient exploité la situation actuelle en Afghanistan pour faire du pays un havre et une base pour l'entraînement de terroristes, contribuant ainsi à l'insécurité et l'instabilité du pays et exposant le peuple afghan à de nouvelles souffrances. Mon pays appuie les efforts des Nations Unies et de l'Organisation de la conférence islamique en vue de rétablir la paix et la sécurité en Afghanistan.

Le conflit indo-pakistanaï à propos du Jammu-et-Cachemire reste une source de tension et d'instabilité entre les deux pays voisins, surtout après la récente escalade militaire entre eux. Nous demandons instamment aux deux parties de faire preuve de la plus grande retenue et de régler le conflit par la négociation, conformément aux résolutions des Nations Unies, qui reconnaissent au peuple du Jammu-et-Cachemire le droit d'autodétermination.

Le Royaume d'Arabie saoudite a suivi les derniers événements au Timor oriental avec beaucoup de préoccupation. Nous nous félicitons de l'attitude positive du Gouvernement indonésien, notamment de sa coopération avec les Nations Unies, mais nous voudrions insister sur la nécessité de respecter la souveraineté territoriale de la République d'Indonésie et sur l'importance du règne de la paix et de la sécurité dans cette région.

Les scènes de combat et de conflit armé entre frères en Afrique, notamment dans la corne, sont pour nous une source de tristesse. Ces conflits ne feront qu'aggraver les blessures et élargir le cercle de la pauvreté et de la souffrance. À cet égard, nous comptons beaucoup sur la sagesse des dirigeants de ce grand continent et espérons qu'ils sacrifieront toutes autres considérations aux intérêts ultimes de leur nation et résoudront les conflits par des moyens pacifiques.

La communauté internationale a été heureuse de clore l'affaire Lockerbie, qui a causé beaucoup de souffrances à la Libye et à son peuple. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il adopte une résolution comportant la levée

définitive des sanctions imposées à la Libye puisqu'elle a fait droit aux appels internationaux et a exécuté toutes les conditions relatives à cette question.

Dans le cadre africain, je voudrais rendre hommage au peuple algérien pour le grand mandat qu'il a donné à ses nouveaux dirigeants, leur confiant de poursuivre le plan de réconciliation proposé pour mettre un terme à l'ère de différends et de violence dont a souffert le peuple frère d'Algérie.

Le gouvernement du Gardien des deux mosquées saintes s'intéresse vivement aux efforts actuellement déployés en vue d'éliminer les armes de destruction massive au Moyen-Orient, y compris dans la région du golfe Arabique. Il le fait en soutenant les efforts de la Ligue arabe qui, à sa 101e session, a demandé de faire de cette région sensible du monde une zone exempte de toutes armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques. À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par le refus continu d'Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), gardant ainsi ses programmes nucléaires hors de portée des inspections internationales, ce qui constitue une sérieuse menace à la sécurité de la région.

Nous pensons qu'il faut déployer le maximum d'efforts pour accroître l'efficacité du TNP en appliquant et en universalisant le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous estimons également qu'il est nécessaire d'établir les normes nécessaires permettant de réaliser les progrès voulus dans tous les domaines du désarmement complet relatif à toutes les armes de destruction massive, conformément à la résolution 1 (I) de 1946 de l'Assemblée générale.

Le fléau du terrorisme, qui frappe sans répit ni discrimination dans le monde entier, est devenu un phénomène international extrêmement grave, qui exige que des efforts internationaux soient systématiquement déployés pour le contenir et le combattre. Le Gouvernement saoudien a toujours condamné le terrorisme sous toutes ses formes, se ralliant aux efforts internationaux qui visent à combattre ce phénomène dangereux. Il convient de souligner ici que l'extrémisme, la violence et le terrorisme sont des phénomènes universels qui ne se limitent pas à un certain peuple, à une certaine race ou à une certaine religion. En raison précisément de la nature globale et universelle du terrorisme, la seule façon de le combattre efficacement est d'agir collectivement dans le cadre des Nations Unies. Cette action collective serait le seul moyen de mettre fin au terrorisme, de sauver la vie des innocents et de sauvegarder la souverai-

neté et la stabilité des pays du monde. Mais pour lutter contre le terrorisme, il faut qu'il y ait aussi une coopération internationale pour empêcher que des groupes et des individus terroristes ne trouvent refuge dans un pays quelconque, et pour prévenir qu'ils n'exploitent les territoires et les lois des États où ils vivent pour servir de tremplin à leurs activités destructrices, quels que soient les prétextes ou arguments invoqués.

Le Royaume d'Arabie saoudite considère que les questions écologiques et la protection de l'environnement sont d'une importance cruciale, comme en témoigne la place éminente qu'elles occupent dans nos politiques intérieure et étrangère. Nous pensons, en effet, qu'une vie tranquille pour l'humanité dépend directement des conditions écologiques et climatiques environnantes. C'est pourquoi le Royaume a activement participé à toutes les conférences, réunions, symposiums et arrangements internationaux en la matière. Nous sommes également devenus parties à plusieurs accords régionaux et internationaux qui défendent cette cause. Nous espérons seulement que les efforts internationaux pour faire face aux problèmes écologiques seront objectifs dans toute la mesure nécessaire et seront fondés sur des faits scientifiques et prendront en compte les besoins de développement du monde en développement. Nous demandons à tous les États de respecter l'Action 21, et aux États industrialisés en particulier de s'acquitter de leurs obligations pour ce qui est du transfert aux pays en développement de technologies respectueuses de l'environnement.

La naissance avec force et élan du phénomène de la mondialisation, qui élimine les frontières géographiques et balaye les obstacles découlant de la politique et de la souveraineté est devenu un fait auquel toutes les nations doivent s'ajuster. Nous devons maintenant, plus que jamais, traiter ce phénomène de façon à obtenir un monde où les intérêts s'équilibrent, les avantages sont réciproques et les chances égales. S'ils veulent atteindre cet objectif, les États en développement doivent redoubler d'efforts en matière de développement intérieur afin de rattraper l'économie mondiale. Ils doivent en outre s'efforcer d'éliminer les barrières qui font obstacle à leur intégration dans le système commercial multilatéral, ajuster leurs politiques économiques et mettre en place les infrastructures nécessaires pour que leurs produits manufacturés répondent aux normes des pays importateurs.

Les pays industrialisés et économiquement développés devraient en retour contribuer à la réalisation du but visé, en assumant les responsabilités suivantes : premièrement, faire preuve de plus de souplesse dans les conditions d'admission à l'Organisation mondiale du commerce et ce, en accordant

aux pays en développement des périodes de transition appropriées tenant compte de leurs besoins en développement, et leur permettant d'adapter leurs systèmes et leurs lois aux conditions d'admission. Deuxièmement, donner aux pays en développement plus de possibilités de bénéficier du système généralisé de préférences, accroître la distribution de leurs produits et assurer une plus grande stabilité et la transparence des régimes régissant ces produits. Troisièmement, limiter l'imposition de mesures de protection et de précaution prises par les pays industrialisés, à l'encontre des importations en provenance des pays en développement, ayant une importance dans les exportation de ces pays. Ces mesures entravent l'accès de ces pays aux marchés mondiaux, réduisent leur capacité concurrentielle, et accentuent les obstacles auxquels ils font face. Et quatrièmement, assurer que les États industrialisés s'acquittent de toutes leurs obligations, notamment celles à l'égard des pays en développement telles que fixées par le Cycle de négociations d'Uruguay et les conventions de l'Organisation mondiale du commerce, en fournissant une aide directe et indirecte et en rééchelonnant ou en radiant les dettes. Les pays industrialisés devraient également ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement et ne pas adopter des procédures injustes limitant le flux de ces exportations vers ces marchés.

À cet égard, il me faut souligner que le Royaume d'Arabie saoudite a été extrêmement soucieux de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à promouvoir le développement des pays en développement au plan tant bilatéral qu'international. Dans cet esprit, et pour contribuer à façonner l'évolution de l'économie mondiale à l'avenir, le Royaume a demandé son admission à l'OMC et espère obtenir l'appui des pays amis en vue de finaliser la procédure de son admission dans les meilleurs délais.

À l'approche du troisième millénaire, nous ressentons divers sentiments et émotions où optimisme et pessimisme se mêlent quant à l'avenir de notre monde, à la lumière des problèmes et des défis sociaux, économiques, culturels et écologiques auxquels il fait face. Si l'objectif de créer l'ONU était de remplacer la logique de la guerre et de la confrontation par le dialogue et la coopération, au moment où le coût de la force militaire est devenu exorbitant et son issue incertaine, nous vivons maintenant les signes avant-coureurs d'une nouvelle période nous imposant à tous une totale coopération et une solidarité maximale pour faire face non seulement aux défis politiques et militaires, mais également aux défis contemporains avec toutes leurs complexités nécessitant des efforts collectifs organisés.

Notre conviction profonde que l'ONU peut jouer un rôle majeur pour traiter des questions actuelles et renforcer la coopération internationale en vue de contenir et de résoudre ces problèmes nous rend plus déterminés que jamais à appuyer l'Organisation et son rôle constructif. L'une des grandes leçons que nous avons retenues des activités passées de l'ONU est la nécessité de mettre cette Organisation à même de pressentir les crises et les prévenir avant qu'elles ne surviennent, en mettant à profit dans toute la mesure possible la diplomatie préventive. Gérer les crises avant leur apparition est la meilleure façon d'éviter leurs conséquences désastreuses.

Pour terminer, je voudrais redire que pour régler les problèmes d'aujourd'hui, il est vital que nous coopérons dans un esprit dénué d'arrière-pensées, objectivement et avec un sens profond de la responsabilité. L'avenir des Nations Unies, qui est également le nôtre, dépend de cela.

Dieu dit dans le Saint Coran :

«Entraidez-vous dans la charité et la piété, et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression.» (*Le Saint Coran, V:2*)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone, S. E. M. Sama Banya.

**M. Banya** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Au nom du Président Ahmad Tejan Kabbah, du Gouvernement et du peuple de la Sierra Leone, et en mon nom propre, je voudrais féliciter M. Gurirab de son élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, la dernière session avant la fin du siècle. Et seuls 92 jours nous séparent aujourd'hui d'un nouveau millénaire.

Nous saluons l'élection unanime de M. Gurirab à la présidence de cet organe. Grâce à sa longue expérience, dans son pays et au plan international, je n'ai aucun doute qu'il pourra diriger nos travaux avec succès. Je souhaite l'assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation durant son mandat.

Les questions qui se posent à nous en tant que pays continuent de créer des problèmes dans le monde entier. Nous faisons face à des situations que nous ne pouvons maîtriser entièrement. Je voudrais exprimer les remerciements et l'appréciation de mon gouvernement au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et à son personnel pour leur dévouement au service de l'ONU, dans la quête sans fin de la

paix et de la sécurité internationales. M. Annan n'épargne aucun effort pour sensibiliser la communauté internationale et le Conseil de sécurité sur la tragique situation en Sierra Leone, en soulignant le besoin urgent de ressources pour appuyer l'Accord de paix de Lomé, signé récemment par le Gouvernement de la Sierra Leone et le Front révolutionnaire uni (FRU), et la nécessité d'envoyer un contingent appréciable d'agents de maintien de la paix et d'observateurs militaires des Nations Unies dans mon pays.

La guerre des rebelles a duré longtemps. Son intensification a culminé par l'invasion de la capitale, Freetown, par la junte FRU/Conseil révolutionnaire des Forces armées, le 6 janvier 1999. Je suis sûr que de nombreux membres ont pris connaissance du désordre qui s'en est suivi pour l'avoir observé directement, ou en avoir entendu parler ou en avoir lu des récits bien que ces sombres événements aient été négligés en raison de la concentration de l'attention des médias internationaux et, en réalité, de la communauté internationale sur le Kosovo. Il y eut un moment où nous avions l'impression que la communauté internationale nous avait abandonnés à notre sort.

Notre peuple a connu une période très difficile, voire dévastatrice, durant plus de huit ans. Nous sommes maintenant prêts à oublier ce cauchemar et à progresser le plus vite possible. L'élément le plus important dans cette situation est le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, sous la supervision des agents de maintien de la paix et des observateurs des Nations Unies et du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG).

Mon gouvernement se félicite donc du huitième rapport du Secrétaire général sur la Sierra Leone présenté au Conseil de sécurité. Le rapport recommande notamment le déploiement d'effectifs suffisants d'agents de maintien de la paix et d'observateurs ainsi que d'un personnel d'appui. Le Secrétaire général souligne la nécessité urgente de mobiliser les ressources appropriées pour alimenter un fonds d'affectation spéciale à cet effet. Ma délégation exprime sa gratitude pour les contributions des Gouvernements du Royaume-Uni et du Canada et de la Banque mondiale à ce fonds, ainsi que pour la récente recommandation du Secrétaire général au Conseil de déployer jusqu'à 6 000 agents de maintien de la paix et observateurs. On ne saurait trop souligner la nécessité d'une décision rapide à cet égard.

Une conférence spéciale est prévue bientôt à Washington, D. C., pour des annonces de contributions à ce fonds et pour d'autres programmes d'après conflit, y compris l'aide humanitaire, le bien-être des réfugiés et celui des enfants

touchés par la guerre. Je voudrais remercier tous nos amis au sein de la communauté des donateurs qui participeront à cette réunion, et les exhorter à être généreux.

Depuis la signature de l'Accord de Lomé, la paix est généralement respectée. Il y a eu quelques à-coups sérieux, mais en raison de la détermination de tous à progresser, nous avons pu maîtriser la situation. La guerre a trop duré, les rebelles avaient l'habitude d'obtenir par le recours à la force ce dont ils avaient besoin. Depuis l'Accord, ils attendent simplement le commencement de la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le retard dans cette mise en oeuvre pourrait expliquer l'attitude impatiente par intermittence de certains éléments. Il y a un vide porteur de dangers.

Le programme lui-même est dirigé par notre Président, et en raison de l'importance que notre peuple y attache, la population civile a créé un fonds recevant des contributions modestes de la part de gens déjà traumatisés et fatigués par la guerre. Malheureusement, l'angoisse et l'enthousiasme de notre peuple attendent encore de susciter de semblables dispositions chez la communauté internationale.

La rapidité et l'ampleur des interventions en Bosnie et au Kosovo, et plus récemment au Timor oriental, montrent clairement la capacité de la communauté internationale de mettre fin aux souffrances humaines quand elle le veut. Notre peuple est déçu par le retard accusé dans la mise en oeuvre du programme pour la Sierra Leone.

Bien que les atrocités odieuses commises en Sierra Leone par le FRU et ses collaborateurs n'aient guère reçu d'attention de la part de la communauté internationale, différents groupes de défense des droits de l'homme ont dénoncé le fait que l'Organisation des Nations Unies a signé l'Accord de paix de Lomé en émettant une réserve sur la disposition d'amnistie. Je voudrais donc demander à la communauté internationale de n'entreprendre aucune action qui aurait des effets négatifs sur la mise en oeuvre de l'Accord de paix.

Pour le Sierra-Léonais moyen, l'Accord de paix a été une pilule amère à avaler, mais une pilule essentielle pour mettre fin aux atrocités qui étaient commises dans le pays. Néanmoins, pour veiller à ce que les coupables répondent de leurs actes, la création d'une commission vérité et réconciliation a été prévue dans l'Accord. Cette commission aura peut-être besoin d'être appuyée par une instance internationale d'enquête, telle que celle qui a été proposée par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.



Une fois de plus je voudrais exprimer officiellement la dette de mon pays envers les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest auxquels mon pays exprime sa gratitude. Il s'agit tout particulièrement du Nigéria, de la Guinée, du Ghana et du Mali, quatre pays qui ont fourni des contingents au Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Au moment où nous abordons un nouveau millénaire, les problèmes que connaît mon pays — et en fait de nombreux pays en développement — sont multiples. Le premier problème est de trouver un ensemble cohérent de politiques et d'institutions qui nous permettront de réaliser une croissance économique soutenue. À cela, s'ajoute le fait que les gouvernements démocratiques nouvellement élus comme le nôtre sont confrontés au paradoxe de savoir comment assurer la pérennité de la démocratie dans un environnement où des décisions économiques douloureuses doivent être prises. Dans un monde de plus en plus rétréci, les problèmes des pays en développement, notamment ceux de la Sierra Leone, devraient être considérés comme des problèmes mondiaux.

Les répercussions de ces problèmes sont ressenties par tous sous forme de désastre écologique, de réchauffement de la planète, de migrations économiques et de conflits, aussi bien locaux que régionaux. Ces problèmes touchent le monde développé sous forme d'une immigration plus forte, de dépenses accrues pour la protection sociale, de ralentissement de la croissance économique et d'augmentation des budgets de la défense, en raison de la montée de l'instabilité dans le tiers monde et de besoins plus grands en matière de règlement et de prévention des conflits.

Dans ces conditions, le déclin constant des niveaux d'aide publique au développement n'a pas aidé à améliorer la situation de l'Afrique. La mondialisation ne peut pas être considérée comme une «voie à sens unique» où tous les véhicules vont vers le Nord, ne laissant au Sud que des gaz d'échappement. Il faut être sur un pied d'égalité, et cela ne saurait se faire avec le lourd fardeau de la dette africaine. La Sierra Leone se félicite de l'Initiative de Cologne de 1999 relative à la dette, qui élargit le cadre d'allègement de la dette de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Nous convenons que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour se concentrer davantage sur l'objectif prioritaire de réduction de la pauvreté. En même temps, ma délégation espère qu'un accord sera bientôt conclu pour raccourcir la période pendant laquelle les pays peuvent être en droit de faire partie du cadre de l'Initiative PPTE.

Avec la fin de la guerre froide, l'humanité avait envisagé une période de paix et de développement universel. Mais, comme le Secrétaire britannique aux affaires étrangères Robin Cook l'a fait remarquer à une récente séance du Conseil de sécurité sur le trafic des armes de petit calibre, ces dernières ont causé plus de morts et de dégâts ces derniers temps que les armes de destruction massive. De fait, ma délégation fait sienne l'opinion générale que le trafic illicite d'armes est aussi dangereux que celui de drogues, les deux étant des instruments de la destruction des vies civiles et des structures socioéconomiques.

La prolifération du commerce des armes légères, financé par l'argent provenant de la vente de minéraux précieux, tels que le diamant et l'or, est au coeur des conflits qui ont lieu en Afrique et de leur persistance. Ma délégation salue donc la décision prise récemment par le Conseil de sécurité au sujet de ce commerce infâme. Nous appelons la communauté internationale à appuyer la décision du Conseil de sécurité afin de prévenir efficacement les livraisons et la circulation d'armes dans les zones de conflit. La décision ne devrait pas être laissée aux marchands de la mort, dont le seul but est de gagner de l'argent par tous les moyens.

Malgré ses imperfections occasionnelles, l'Organisation des Nations Unies reste une institution essentielle pour faire avancer les relations internationales vers une sécurité fondée sur la coopération. Ses capacités opérationnelles et procéduriales doivent être renforcées pour le prochain siècle. Mon gouvernement appuie sans réserve la Déclaration d'Alger, adoptée par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est réunie à Alger du 12 au 14 juillet 1999. La Déclaration invitait, entre autres, à la démocratisation des relations internationales, à la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité et à la reconnaissance de la place légitime de l'Afrique dans l'Organisation.

Mon gouvernement réaffirme également son attachement à la Déclaration d'Harare, qui demande l'octroi inconditionnel de deux sièges permanents au Conseil de sécurité à l'Afrique.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la

première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**Mme Smith** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais prendre brièvement la parole pour exercer mon droit de réponse après les observations faites ce matin à propos de l'Archipel Chagos par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce international de Maurice.

Le Gouvernement britannique estime que ce territoire britannique de l'océan Indien est britannique comme il l'a été depuis 1814. Il ne reconnaît pas la revendication de souveraineté du Gouvernement mauricien. Cependant, le Gouvernement britannique a reconnu que Maurice est le seul État qui aura le droit de faire valoir une revendication de souveraineté lorsque le Royaume-Uni abandonnera sa propre souveraineté. Les Gouvernements britanniques successifs ont promis au Gouvernement mauricien que le territoire sera cédé lorsqu'il ne sera plus nécessaire pour des fins de défense.

Le Gouvernement britannique reste ouvert aux discussions concernant les arrangements régissant le territoire britannique de l'océan Indien ou l'avenir du futur territoire. Le Gouvernement britannique a déclaré qu'au moment opportun, le territoire sera cédé, et que cela se fera en liaison étroite avec le Gouvernement mauricien.

La question de l'accès au Territoire britannique de l'océan Indien est actuellement devant les tribunaux au Royaume-Uni, et elle donc *sub judice*. Le Gouvernement du Royaume-Uni examine la question attentivement et ne peut faire d'autre commentaire.

**M. Choe Myong Nam** (République démocratique populaire de Corée) (*parle en anglais*) : Le Ministre des affaires étrangères de la Corée du Sud a parlé de la politique du «rayon de soleil», la décrivant comme un moyen de contribuer au développement des relations Nord-Sud, dans l'intention de tromper les peuples du monde, même aux Nations Unies. Bien que ses allégations, pleines de fabrications et de déformations et visant à la confrontation avec le Nord, ne méritent pas d'être commentées, nous devons exposer au grand jour les fondements de la politique du «rayon de soleil» ainsi que les mauvaises intentions des autorités sud-coréennes afin de permettre aux représentants de mieux les comprendre.

Les tendances à la réconciliation et au rapprochement, qui sont apparues à la fin de la guerre froide, ne prévalent pas encore dans la péninsule coréenne, principalement à

cause des intentions stratégiques des États-Unis et du fait que les autorités sud-coréennes comptent toujours sur des forces extérieures.

Compte tenu de cette situation, les relations Nord-Sud sont aujourd'hui à leur plus bas niveau. Les autorités sud-coréennes mènent, en étroite collaboration avec des forces extérieures, une politique plus fourbe que jamais contre la République populaire démocratique de Corée. Elles proclament hautement leur engagement et leur générosité comme si la politique du «rayon de soleil» avait pour but d'améliorer les relations Nord-Sud.

Cependant, la politique du «rayon de soleil» va à l'encontre de la politique de réunification et est une politique de confrontation visant à changer les idées et le système social du Nord. C'est également une provocation et une moquerie à l'encontre de la Corée du Nord.

L'actuel Président de la Corée du Sud reconnaît ouvertement que cette politique est basée sur le même principe que celui qui a été utilisé par les États-Unis pour désintégrer l'ex-Union soviétique. De plus, les autorités sud-coréennes se livrent presque quotidiennement à des conspirations — et elles ont forgé, à cette fin, des alliances militaires avec des pays tels que les États-Unis et le Japon — sous le couvert de la politique du «rayon de soleil».

Toute tentative de leur part de nier et de faire disparaître l'idéologie et le système social du Nord ne pourra qu'entraîner un conflit et la guerre, et cela peut se produire à tout moment. Les autorités sud-coréennes parlent à haute voix maintenant de coopération et de réconciliation avec nous, tout en s'employant à promouvoir leur politique du «rayon de soleil», mais il ne s'agit en fait que d'une tromperie et d'une hypocrisie grotesque; elles se moquent de la communauté internationale.

Mais alors que ces circonstances et la loi draconienne sur la sécurité nationale, faisant du Nord un ennemi permanent qui doit être exterminé, et criminalisant même les contacts mineurs avec le Nord, les éloges et les encouragements adressés au Nord, voire les marques de sympathie et les échanges de lettres avec le Nord, continuent. Mais comment peut-on parvenir à la réconciliation et à la coopération? L'existence d'un mur de béton, qui persiste comme symbole de la division nationale, et les exercices militaires orchestrés presque tout au long de l'année avec des forces étrangères sont incompatibles avec la coopération et la réconciliation.

La Corée du Sud agit comme si le Nord avait grandement bénéficié de la politique du «rayon de soleil» sur le plan économique, mais cela n'est aussi qu'un mensonge.

La Corée du Sud a mobilisé de nombreux représentants des médias pour faire de la publicité autour de l'assistance économique et humanitaire fournie au Nord mais, en fait, elle nous joue de sales tours. Elle prétend, par exemple, être touchée par la situation humanitaire dans le Nord mais, en réalité, elle visite des pays pour leur demander de ne pas fournir d'assistance au Nord. En ce faisant, la Corée du Sud profère des calomnies et fait obstacle d'une manière ou d'une autre à l'assistance humanitaire en direction du Nord.

Nous avons jusqu'ici mis en place une économie se suffisant à elle-même dont nous sommes fiers. Cependant, nous avons récemment connu quelques difficultés économiques résultant de catastrophes naturelles et de l'effondrement du marché socialiste. Nous allons tout de même construire un pays fort et riche en faisant face aux calomnies et aux difficultés économiques actuelles.

L'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne a été présentée comme étant un geste de générosité à notre égard. Cependant, la construction de la centrale électrique dotée d'un réacteur à eau ordinaire, qui est la principale mission de cette organisation, est une obligation que les États-Unis ont contractée au titre d'un accord-cadre qu'ils ont signé avec la République populaire démocratique de Corée en 1994. La Corée du Sud, le Japon et d'autres pays sont devenus membres de cette organisation à la demande des États-Unis. Toutefois, la construction de cette centrale électrique vient tout juste de commencer et aucune pierre n'a encore été posée. On se demande donc si elle sera terminée d'ici 2003, comme cela est prévu par l'accord-cadre.

De plus, des rapports récents indiquent que la construction de cette centrale reçoit de creux éloges parce qu'on s'attend à ce que mon pays s'effondre bientôt. Cela rend la perspective d'une construction effective plus aléatoire. En ce qui concerne le tourisme à destination du mont Kumgang, c'est par affection réelle, bienveillance et générosité envers nos compatriotes, que nous avons offert la possibilité aux Sud-Coréens qui désirent ardemment se rendre à ce site. Malheureusement, la Corée du Sud infiltre quelques personnes indésirables dans les groupes de touristes dans le but de créer un obstacle artificiel aux activités touristiques et de ternir, ainsi, davantage notre réputation.

En ce qui concerne la mise en oeuvre de l'Accord de garantie concernant le Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires, la Corée du Sud n'a aucun droit d'intervenir. L'accord-cadre conclu entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée stipule toutes les obligations contractées à ce titre par les deux pays signataires. Nous respectons scrupuleusement notre obligation de mise en oeuvre de l'Accord-cadre. La responsabilité de la non-réalisation de la dénucléarisation de la péninsule coréenne retombe sur les États-Unis, qui maintiennent leur engagement de fournir un parapluie nucléaire à la Corée du Sud, ainsi que sur la Corée du Sud qui demande que cet engagement soit maintenu.

Comme on le voit clairement, la politique du «rayon de soleil» est une politique contraire à la réunification et une politique de confrontation avec la République populaire démocratique de Corée, sous couvert de la réconciliation et de la coopération. Si les autorités sud-coréennes veulent vraiment la paix et la réunification pacifique de la péninsule coréenne, elles doivent abandonner la politique du «rayon de soleil» et celle de compter sur des forces étrangères; elles devraient adopter une attitude d'indépendance nationale et exiger le retrait des troupes américaines de la Corée du Sud; elles devraient abroger la loi sur la sécurité nationale et accepter notre proposition de réunification confédérale sur la base des trois principes que sont l'indépendance, la réunification pacifique et le grand rassemblement national.

**M. Gold** (Israël) (*parle en anglais*) : La déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, M. Farouk Al-Shara, confirme que des engagements pris par les parties au cours des négociations syrio-israéliennes précédentes constituent des engagements contraignants sur le plan international, déposés auprès des États-Unis. Ces affirmations ne reflètent pas fidèlement les faits, et une clarification de la part d'Israël est donc nécessaire.

Israël n'a pris aucun engagement de se retirer jusqu'à la frontière du 4 juin 1967. Il faut réitérer que la seule base de négociation entre Israël et la Syrie est les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, comme l'indique l'invitation de Madrid, qui appelait à l'établissement de frontières sûres et reconnues et non pas à un retrait jusqu'à la frontière du 4 juin 1967.

**M. Wehbe** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Les allégations que nous venons d'entendre de la part du représentant d'Israël exigent une réponse précise et bien étudiée, d'autant plus que des efforts américains sont actuellement en cours pour reprendre les négociations de paix là où elles se sont arrêtées. Cependant, étant donné

l'heure tardive et notre souci de ne point indisposer les délégations, et tenant compte de notre appel à la brièveté, ma délégation se réserve le droit de répondre à la fin de la séance de demain afin qu'elle puisse informer l'Assemblée de la véritable situation.

*La séance est levée à 19 heures.*